IMT Nuremberg Archives

H – 4224

International Court of Justice

RF 34
H4224 – 0002

Soixante-treizième année. — N° 342. Le Numéro : 1 franc. Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux.....	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays.....	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 5167. *Loi* du 19 novembre 1941 relative à l'achèvement du barrage de Castillon sur le Verdon (p. 5498).

N° 5188. *Loi* du 13 décembre 1941 portant dérogation aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article 36 du code de justice militaire pour l'armée de terre, relatives à l'établissement des plaintes en insoumission (p. 5499).

N° 5228. *Loi* du 17 décembre 1941 relative à l'établissement d'un plan d'aménagement de la production (p. 5500).

N° 5266. *Loi* du 19 décembre 1941 relative à l'application de la loi du 17 juillet 1941 touchant la modification de l'objet social des sociétés par actions (p. 5500).

N° 5322. *Loi* du 22 décembre 1941 portant acquisition du château de Sully-sur-Loire et commémoration du trois centième anniversaire de la mort du duc de Sully (p. 5500).

N° 5330. *Loi* du 22 décembre 1941 portant ouverture de crédits (commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés) (p. 5500).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres de sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration (12e liste) (p. 5501).

Ministère de l'intérieur.

N° 5300. *Décret* du 21 décembre 1941 et *arrêté* portant nominations (administration préfectorale) (p. 5501).

Arrêté du 19 décembre 1941 fixant le maximum d'une régie d'avance (p. 5501).

Arrêté portant démission d'un conseiller général (p. 5501).

Arrêté portant démission d'office (adjoint au maire) (p. 5501).

Arrêté nommant les membres du conseil municipal de Paris (rectificatif) (p. 5501).

Arrêtés portant nomination (inspection générale des services administratifs) (p. 5501).

Arrêtés portant suspension, mise à la retraite, démission, réintégration, mutations et nominations [illegible] commissaires, inspecteurs de police et commandant des gardiens de la p[illegible] (p. 5502).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté nommant les membres du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (p. 5502).

Arrêté relatif aux fonctions des officiers chargés du service des régions piscicoles (rectificatif) (p. 5503).

Arrêté portant démission du président de la chambre d'agriculture de l'Indre (p. 5503).

Liste des officiers des forêts chargés des fonctions de chef de service régional agricole (p. 5503).

Liste des candidats civils agréés à un emploi de garde domanial des forêts dans la métropole (rectificatif) (p. 5503).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

N° 5251. *Décret* du 19 décembre 1941 portant nomination (administration centrale) (p. 5503).

Nos 5342 et 5343. *Décrets* du 22 décembre 1941 portant promotions dans la Légion d'honneur (p. 5504).

Tableaux de concours de 1941 pour la Légion d'honneur et la médaille militaire (armée active) (p. 5504).

Instruction du 8 décembre 1941 pour l'application de la loi du 18 mars 1941 relative au dégagement des effectifs des caporaux-chefs, caporaux et soldats (p. 5510).

Secrétariat d'Etat à la marine.

N° 5287. *Décret* du 20 décembre 1941 portant expropriation de terrains à Marseille (Arenc) (p. 5511).

Nos 5362 et 5363. *Décrets* du 22 décembre 1941 portant élévation et promotion dans la Légion d'honneur (p. 5511).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire en 1941 (p. 5511).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Nos 5360 et 5361. *Décrets* des 9 et 10 décembre 1941 portant élévation et promotions dans la Légion d'honneur (p. 5513).

Tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (armée active) (p. 5513).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire (aéronautique civile) (p. 5515).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Arrêté du 20 décembre 1941 portant délégation de signature (p. 5516).

Arrêté complétant l'arrêté du 29 octobre 1940 relatif aux nominations du personnel du secrétariat d'Etat (rectificatif) (p. 5516).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêté nommant des chargés de mission (p. 5516).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêtés portant promotions et nominations (administration centrale et personnel colonial) (p. 5516).

Nominations à des emplois réservés (p. 5516).

B 4870

H4224 – 0003

LOIS

N° 5167. — LOI du 19 novembre 1941 relative à l'achèvement du barrage de Castillon, sur le Verdon.

RAPPORT

AU MARÉCHAL DE FRANCE
CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Vichy, le 19 novembre 1941.

La Durance, après son confluent avec le Verdon, alimente les grands canaux d'irrigation du Midi. L'ensemble des débits concédés à ces canaux sur la rivière atteint 87 mètres cubes; ils sont complètement utilisés.

Or, la Durance, en été, offre fréquemment un débit très inférieur qui descend, parfois, au-dessous de 50 mètres cubes. Il en résulte une situation grave qui a donné lieu, dans le passé, à des incidents violents et presque tragiques, les usagers des eaux se disputant l'eau aux prises des canaux.

Une loi a dû intervenir en 1907; elle a constitué la commission exécutive de la Durance qui, chaque année, dès que la pénurie se manifeste, établit un partage, proportionnel aux surfaces arrosées, des eaux restant disponibles. De cette manière, si l'ensemble des cultures souffre de la réduction des débits, du moins n'en est-il aucune qui périsse alors que d'autres continuent à avoir de l'eau en suffisance.

On a, de longue date, cherché un remède à cette situation. En 1923, après une longue élaboration et des projets successifs qui s'étaient échelonnés sur une période d'une trentaine d'années, a été votée la loi sur l'aménagement du Verdon, affluent principal de la Durance. Cette loi prévoyait, notamment, la construction d'un ensemble de réservoirs sur le Verdon, destinés à régulariser le cours de la Durance après son confluent. Pour la seule construction des barrages elle envisageait la participation de l'Etat pour une somme s'élevant à 70 millions de francs.

Cette loi n'a pas été directement suivie d'effets. On avait, en effet, espéré pouvoir utiliser en même temps, à des fins industrielles, les réservoirs projetés qui n'avaient été prévus tout d'abord qu'en faveur de l'agriculture. C'est dans ce sens que furent étudiées les diverses demandes de concessions présentées et, en particulier, celles concernant l'aménagement de la chute de Castillon.

La concession de cette entreprise fut accordée à la Société hydroélectrique du Verdon et, dans le cahier des charges figure une consigne en vue de l'utilisation du barrage, qui met à la disposition de l'agriculture un débit minimum de 30 millions de mètres cubes par an, débit qui peut s'élever, en période de pénurie, jusqu'à 50 millions de mètres cubes.

Les conditions dans lesquelles on avait espéré pouvoir réaliser cette chute, tant au point de vue technique qu'au point de vue économique, permettaient alors de demander à l'industrie d'assumer, sans contrepartie, la charge de tenir ces débits à la disposition de l'agriculture, la société concessionnaire se chargeant elle-même de tous les frais: construction du barrage et aménagement de la rivière. Mais l'utilisation des prestations en nature n'a pas permis de réaliser sur la construction les économies escomptées et, d'autre part, on s'est heurté, du point de vue technique, à des difficultés qui ont entraîné des dépenses supplémentaires extrêmement importantes. La société concessionnaire a finalement dû renoncer à poursuivre l'entreprise et, après avoir effectué des dépenses dépassant 200 millions, a dû être mise en liquidation.

Il n'en demeure pas moins que l'achèvement de cette entreprise présente, au point de vue de l'outillage national, un intérêt considérable tant pour l'agriculture que pour l'industrie. A la demande du ministère des travaux publics, la société Energie électrique du littoral méditerranéen a accepté de prendre la suite de la Société hydroélectrique du Verdon, mais elle ne peut consentir à achever les travaux à ses seuls frais car une telle charge serait énorme: elle ne pouvait se justifier qu'à l'époque où l'établissement de la chute paraissait pouvoir se réaliser dans des conditions très avantageuses.

Dès lors, il nous est apparu que la solution normale serait que l'agriculture prît, dans la construction du barrage, une part en relation avec le nombre de mètres cubes dont elle disposera: sur ces bases, l'aménagement de la chute deviendrait possible et, au moment où s'exécute par ailleurs l'aménagement de la basse vallée du Rhône, on réaliserait ainsi un commencement de mise en ordre de situations anciennes qui serait particulièrement précieux.

L'adhésion de la société Energie électrique du littoral méditerranéen a été obtenue par une convention spéciale entre l'Etat et cette société en date du 18 août 1941.

Cette convention stipule qu'il sera alloué à ladite société, sur les fonds du ministère de l'agriculture, une subvention égale à 50 p. 100 des dépenses effectuées pour l'achèvement du barrage, le surplus des dépenses restant à la charge de la société.

L'ouverture d'un crédit de 70 millions de francs est prévue à cet effet.

En outre, une convention de même date, additionnelle à la convention de concession, a fixé les délais d'achèvement du barrage, ainsi que les modalités de constitution et d'utilisation de la réserve agricole.

Nous vous serions reconnaissants, monsieur le Maréchal, de bien vouloir, si vous approuvez les propositions qui vous sont faites, revêtir de votre signature le projet de loi ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'assurance de notre profond respect.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Est approuvée la convention passée, le 18 août 1941, entre le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat à l'agriculture, agissant au nom de l'Etat, et la société Energie électrique du littoral méditerranéen, concessionnaire de l'aménagement des chutes de Castillon, la Chaudanne et Castellane, sur le Verdon, en vue de l'achèvement des travaux de barrage de Castillon, laquelle convention restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Est approuvée la convention spéciale, passée le 18 août 1941, entre le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et la société Energie électrique du littoral méditerranéen, fixant les conditions dans lesquelles il est alloué à ladite société une subvention pour les travaux d'achèvement du barrage de Castillon, laquelle convention restera annexée au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture un crédit d'engagement de 70 millions de francs pour l'exécution de la présente loi.

Art. 4. — La société concessionnaire aura la faculté de se substituer une société nouvelle dans tous les droits, charges et conditions résultant du décret du 27 mai 1928 autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des chutes de Castillon, de la Chaudanne et Castellane, par la Société hydroélectrique du Verdon; du décret du 12 octobre 1938 approuvant la substitution de la société Energie électrique du littoral méditerranéen à la Société hydroélectrique du Verdon dans les droits et obligations résultant du décret du 27 mai 1928; enfin du présent décret et des conventions annexées.

La demande de substitution devra être présentée aussitôt que possible au secrétariat d'Etat à la production industrielle, et au plus tard avant le 31 décembre 1941, en vue de son approbation par décret délibéré en conseil d'Etat.

Art. 5. — Est reporté au 31 décembre 1942 le terme du délai fixé par l'article 2 du décret du 12 octobre 1938 susvisé, pour l'accomplissement des formalités d'expropriation relatives aux travaux à entreprendre en vue de l'établissement des usines de Castillon, la Chaudanne et Castellane.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 19 novembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

CONVENTION

Entre le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et la société Energie électrique du littoral méditerranéen, dont le siège social est à Paris, 5, avenue du Coq (9e), ladite société représentée par M. Cordier, président du conseil d'administration, élisant domicile au siège de cette société et agissant en vertu des pou-

B 44871

H4224 – 0004

voirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration,

D'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

La société E. E. L. M. a été substituée, par une convention additionnelle en date du 6 juillet 1937, approuvée par un décret du 12 octobre 1938, à la Société hydroélectrique du Verdon (S. H. E. V.) qui avait obtenu, par décret du 27 mai 1928, la concession de l'aménagement de trois chutes sur le Verdon, celle d'amont étant désignée sous le nom de chute de Castillon.

E. E. L. M. a fait procéder, d'accord avec les services du secrétariat d'Etat à la production industrielle, à des expertises techniques et géologiques sur les conditions d'exécution des travaux de Castillon et le rapport des experts a été remis tout récemment.

Au vu des conclusions de ce rapport, prévoyant en particulier un renforcement important du projet primitif de S. H. E. V., les services du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture désirant pouvoir disposer prochainement de la réserve d'eau qui sera constituée par le barrage, les dispositions suivantes ont été arrêtées:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions de l'article 5 de la convention du 6 juillet 1937 approuvée par décret du 12 octobre 1938, les travaux du barrage de Castillon seront commencés dans un délai de trois mois à partir de l'approbation de la présente convention.

Ils seront poursuivis sans interruption de manière que, sauf les cas de force majeure dûment constatés, le barrage puisse être mis en service dans un délai de trois ans à partir du commencement des travaux, sous réserve que la société, qui devra faire toute diligence à cet effet, dispose en temps opportun de la main-d'œuvre, du matériel et des matières premières nécessaires.

Art. 2. — Le cahier des charges annexé à la convention du 6 mai 1927, approuvée par décret du 27 mai 1928, est complété par l'article 21 *bis* ci-après:

« Le volume d'eau mis à la disposition de l'agriculture est défini par la somme de deux volumes. Le premier est le volume forfaitaire de 30 millions de mètres cubes inscrit à l'article 21 (§ *a*) ci-dessus. Le second, qui ne peut jamais être négatif, est la différence entre le volume d'eau débité par le Verdon à l'entrée du barrage pendant les mois de juillet, août et septembre de chaque année, tel qu'il résultera des mesures effectuées par une station de jaugeage à installer par E. E. L. M. près de Saint-André-des-Alpes, et le volume de 67.561.800 mètres cubes correspondant au débit permanent de 8 mètres cubes 5 par seconde, prévu par le même article 21 (§ *a*), du cahier des charges pendant les mêmes mois de l'année considérée.

« En outre, indépendamment des deux volumes précédents, lorsque, pendant lesdits mois de juillet, août et septembre, le débit de la Durance à la station de Pont-Mirabeau dépassera 87 mètres cubes, le débit permanent à laisser écouler à l'aval du barrage de Castillon pourra être inférieur à 8 mètres cubes 5 sans descendre au-dessous de 4 mètres cubes 5; il sera fixé par le service de l'aménagement agricole des eaux, en accord avec le service des forces hydrauliques chargé du contrôle. Si cette réduction du débit transmis à l'aval du barrage est réalisée alors que la retenue de Castillon n'est pas remplie, la moitié du volume d'eau correspondant à ladite réduction s'ajoutera aux deux volumes ci-dessus définis, sans que le concessionnaire puisse être tenu de transmettre un débit journalier moyen supérieur à 22 mètres cubes 5 seconde à Castillon, y compris l'utilisation de la tranche réservée de 30 millions de mètres cubes.

« Cette addition ne sera obligatoire que dans la mesure où elle n'aurait pas pour effet de porter à plus de 87 mètres cubes le débit de la Durance à Mirabeau, tant qu'il n'y aura pas possibilité d'augmenter ce débit par d'autres réservoirs d'accumulation.

« La station de Pont-Mirabeau fera connaître chaque jour à l'usine de Castillon le débit de la Durance; le concessionnaire prendra les mesures nécessaires pour régler le débit maintenu dans le Verdon dans les conditions indiquées ci-dessus ».

Art. 3. — Les frais d'enregistrement, de timbre et de publication au *Journal officiel* de la présente convention seront supportés par la société concessionnaire.

Fait en triple à Paris, le 18 août 1941.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

La société
Energie électrique du littoral méditerranéen:
Le président,
E. CORDIER.

CONVENTION

Entre le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et la société Energie électrique du littoral méditerranéen, dont le siège social est à Paris, 5, avenue du Coq (9e), ladite société représentée par M. Cordier, président du conseil d'administration, élisant domicile au siège de cette société et agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration,

D'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

La société E. E. L. M. a été substituée, par une convention additionnelle en date du 6 juillet 1937, approuvée par un décret du 12 octobre 1938, à la société hydroélectrique du Verdon (S. H. E. V.) qui avait obtenu, par décret du 27 mai 1928, la concession de l'aménagement de trois chutes sur le Verdon, celle d'amont étant désignée sous le nom de chute de Castillon.

E. E. L. M. a fait procéder, d'accord avec les services du secrétariat à la production industrielle, à des expertises techniques et géologiques sur les conditions d'exécution des travaux de Castillon et le rapport des experts a été remis tout récemment.

Au vu des conclusions de ce rapport, prévoyant en particulier un renforcement important du projet primitif de S. H. E. V., les services du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture désirant pouvoir disposer prochainement de la réserve d'eau qui sera constituée par le barrage, les dispositions suivantes ont été arrêtées:

Art. 1er. — Une subvention sera accordée par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture à la société E. E. L. M. ou à la société qu'elle aura été régulièrement autorisée à se substituer afin de permettre l'exécution des travaux nécessaires à l'établissement de la retenue de Castillon et à l'usage des eaux pour l'irrigation dans la basse vallée de la Durance.

Cette subvention sera calculée sur la dépense réelle de construction de ces ouvrages. Dans ce but, la comptabilité du chantier distinguera deux chapitres:

Le premier chapitre groupera les dépenses subventionnables qui seront:

1° Les dépenses réelles d'exécution de tous les ouvrages nécessaires pour aménager la cuvette, construire le barrage et ses annexes, et notamment:

Achat des terrains;
Remise en état du chantier;
Déplacement des ouvrages existants dans la retenue, routes, lignes télégraphiques et électriques;
Construction du barrage proprement dit;
Sondages et injections;
Aménagement des vannes de la vidange de fond et de la vidange intermédiaire;
Aménagement des vannes d'évacuation des crues,

et plus généralement tout ce qui n'est pas destiné spécialement à l'équipement électrique de la chute;

2° La moitié des frais de direction locale, les frais d'études relatifs aux ouvrages ci-dessus soit sur le chantier, soit dans les bureaux du service des travaux de E. E. L. M., les dépenses de cet article ne pouvant, toutefois, dépasser, en fin d'entreprise, 4 p. 100 du total de l'article précédent.

Le second chapitre comprendra les dépenses d'exécution des ouvrages nécessaires à l'équipement électrique de la chute, c'est-à-dire l'aménagement de la prise, des conduites forcées, de l'usine, la part corrélative des frais de direction locale et des études, les frais généraux du siège et les intérêts intercalaires.

Art. 2. — Le montant de la subvention est fixé à 50 p. 100 du total du premier chapitre, sa limite supérieure étant de 70 millions de francs. Le surplus des dépenses de toutes natures restera à la charge exclusive de la société concessionnaire.

Art. 3. — E. E. L. M. remettra le 15 de chaque mois à l'ingénieur en chef du service des forces hydrauliques chargé du contrôle l'état des dépenses subventionnables faites dans le mois précédent. Cet ingénieur en chef aura le droit de prendre connaissance sans déplacement de tous les marchés et de toutes les pièces comptables relatives à ces dépenses. Il pourra déléguer un fonctionnaire de son service pour faire ces vérifications.

L'ingénieur en chef du service des forces hydrauliques transmettra avant la fin du mois, après l'avoir vérifié, l'état des dépenses reconnues subventionnables à l'ingénieur en chef du génie rural chargé de l'aménagement agricole des eaux, en vue du mandatement de la subvention correspondante; celle-ci sera due à partir du 15 du mois suivant.

L'exactitude des payements étant une nécessité pour l'entreprise, l'administration fera tous ses efforts pour que les dates ci-dessus ne soient pas dépassées. S'il en était autrement, et si le concessionnaire décidait de poursuivre les travaux, malgré ce retard, les sommes payées en retard porteraient intérêt de plein droit à partir de la date prévue pour le payement à un taux égal au taux de l'escompte de la Banque de France.

Art. 4. — S'il apparaissait que le total des dépenses groupées au premier chapitre défini à l'article 1er ci-dessus dépassait 175 millions de francs, la société concessionnaire devrait le signaler immédiatement. Dans le cas où un accord sur les conditions de l'intervention financière supplémentaire de l'Etat ne serait pas réalisé dans un délai de trois mois à partir de cette demande, la société concessionnaire aurait le droit de suspendre les travaux jusqu'à conclusion de cet accord. En toute circonstance, la société restera cependant tenue à l'observation des délais d'exécution des ouvrages prévus à l'article 9 du cahier des charges de la concession.

Art. 5. — Les frais d'enregistrement, de timbre et de publication au *Journal officiel* de la présente convention seront supportés par la société concessionnaire.

Fait double à Paris, le 18 août 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

La société
Energie électrique du littoral méditerranéen:
Le président,
E. CORDIER.

N° 5188. — LOI du 13 décembre 1941 portant dérogation aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article 36 du code de justice militaire pour l'armée de terre, relatives à l'établissement des plaintes en insoumission.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Pendant la durée du temps de guerre et par dérogation aux disposi-

B 44872

H4224 – 0005

tions de l'alinéa 1er de l'article 36 du code de justice militaire pour l'armée de terre, dans le cas d'insoumission, la plainte est dressée par le commandant militaire du département où est stationné l'organe liquidateur du bureau de recrutement auquel appartenait l'insoumis.

Dans la partie du territoire occupée par les troupes allemandes, la plainte est dressée par le commandant de la compagnie de gendarmerie dans le ressort de laquelle est stationné l'organe liquidateur du bureau de recrutement auquel appartenait l'insoumis.

Le général commandant la circonscription territoriale qualifié pour délivrer l'ordre d'informer à l'égard des insoumis qui appartenaient à un bureau de recrutement dont l'organe liquidateur est stationné en zone occupée sera désigné par le ministre secrétaire d'Etat à la guerre.

Dans les territoires de l'Algérie, de la Tunisie et de la zone française du Maroc, la plainte est dressée par le commandant de la compagnie de gendarmerie dans le ressort de laquelle est stationné l'organe liquidateur du bureau de recrutement auquel appartenait l'insoumis.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 13 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, par intérim,

Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

PIERRE PUCHEU.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,

Gl BERGERET.

N° 5228. — **LOI du 17 décembre 1941 relative à l'établissement d'un plan d'aménagement de la production.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Un plan d'aménagement de la production, avec arrêt provisoire de certaines usines, peut être établi et mis en application par arrêté du secrétaire d'Etat à la production industrielle dans toutes les branches d'activité industrielle où les nécessités de la répartition imposent une telle mesure.

Ce plan peut prévoir l'obligation pour les usines restant en activité de travailler à façon, à des tarifs spéciaux, les suppléments de matières qui deviendront disponibles du fait de l'arrêt des autres usines.

Art. 2. — Les usines arrêtées peuvent être admises, par décision du secrétaire d'Etat à la production industrielle, à bénéficier d'une allocation professionnelle dont le taux sera fixé dans les conditions prévues par les articles 1er, 3 et 4 de la loi du 21 octobre 1940.

Cette allocation leur est versée par le comité d'organisation dont relève la branche d'activité considérée, lequel sera habilité à percevoir à cet effet, auprès des entreprises maintenues en activité, les taxes nécessaires.

Art. 3. — A l'intérieur de chaque branche d'activité les prix homologués sont calculés compte tenu des charges que représentent pour la profession les allocations prévues à l'article 2.

Art. 4. — Les sommes à percevoir par les usines arrêtées, par application des dispositions de l'article 2, doivent couvrir tout ou partie:

a) Des charges financières afférentes au capital emprunté;

b) Des amortissements;

c) Des dépenses de gardiennage, d'entretien général des bâtiments ou du matériel et de revision des machines;

d) Des frais du service commercial;

e) Des frais de direction et de l'ensemble des frais généraux nécessaires au maintien de l'existence de l'entreprise.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 17 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

FRANÇOIS LEHIDEUX.

N° 5330. — **LOI du 22 décembre 1941 portant ouverture de crédits (commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés).**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'avis du comité budgétaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Il est ouvert au vice-président du conseil, en addition aux crédits alloués tant par la loi de finances du 28 juin 1941 que par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 2.308.000 fr. et applicables à un chapitre nouveau L. B.: « Dépenses de fonctionnement du commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés » de la 1re section (Liquidation des dépenses résultant des hostilités) du budget extraordinaire de la présidence du conseil (I. — Dépenses administratives de la présidence du conseil) pour l'exercice 1941.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 22 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, ministre vice-président du conseil,

Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

N° 5266. — **LOI du 19 décembre 1941 relative à l'application de la loi du 17 juillet 1941 touchant la modification de l'objet social des sociétés par actions.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les sociétés par actions, autorisées à bénéficier pour la modification de leur objet social des dispositions de la loi du 17 juillet 1941, disposeront d'un délai complémentaire expirant le 28 février 1942 pour tenir les assemblées générales prévues par ladite loi.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 19 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

FRANÇOIS LEHIDEUX.

N° 5322. — **LOI du 22 décembre 1941 portant acquisition du château de Sully-sur-Loire et commémoration du trois centième anniversaire de la mort du duc de Sully.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,
Vu l'avis du comité budgétaire,

Décrétons:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à l'agriculture est autorisé à acquérir, au nom de l'Etat, le château et le parc de Sully-sur-Loire, ainsi que les objets mobiliers d'intérêt historique contenus dans ce château.

Art. 2. — Il est ouvert au secrétaire d'Etat à l'agriculture, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 28 juin 1941 et par des lois spéciales, des crédits s'élevant à la somme totale de 2.900.000 fr.

B 44873

H4224 - 0006

et applicables aux chapitres ci-après du budget ordinaire pour l'exercice 1941:

AGRICULTURE

	francs.
Chap. 72 *ter.* — Acquisition du domaine de Sully-sur-Loire.....	2.600.000 »
Chap. 132 *bis.* — Commémoration du trois centième anniversaire de la mort de Sully.....	300.000 »
Total égal	2.900.000 »

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 22 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste des fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration.

(Douzième liste.)

Causse (Baptiste-Louis-Gratien), principal de collège à Semur-en-Auxois. A appartenu à la Grande Loge de France, Orient de Bordeaux.

Delaunay (Robert-Auguste), professeur adjoint E. P. S. de Saint-Lô (Manche). A appartenu à la Loge « Liberté et Progrès » sise à Coutances (Grand Orient), orateur et grade 18e.

Dufhoit (Louis), inspecteur chauffeur. A appartenu à la Loge « Eleusis » de Paris (G. L.).

Hervieux (Maurice-Louis-Paul), instituteur en congé, anciennement aux Andelys (Eure). A appartenu à la Loge « L'Etoile neustrienne » de Vernon (G. O.).

Lehlond (Raoul-René), instituteur à Etouars (Dordogne). A appartenu à la Loge « Les Amis persévérants et L'Etoile de Vésone réunis » de Périgueux (G. O.).

Le Moel (Stanislas), instituteur à Saint-Brieuc. A appartenu à la Loge « Science, Conscience et Ernest-Renan réunis » de Saint-Brieuc (G. O.).

Leportois (Louis), directeur d'école à Sourdeval-la-Barre. A appartenu à la Loge « Solidarité » de Cherbourg (G. O.).

Mazabrard (Jean-Pierre-Elie), instituteur à Lamastre (Ardèche). A appartenu à la Loge « Humanité de la Drôme » de Valence (G. O.).

Rollot (Jacques-Yves), chef d'escadron. A appartenu à la Loge « Union parfaite » de la Rochelle, à la Loge « Pro Solis » de Paris et au Chapitre « L'Avenir », grade 18e.

Terly (René-Armand-Amboise), instituteur à l'E. P. S. de Calais. A appartenu à la Loge « Indépendance et Progrès » de Calais (G. O.).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N° 5300. — Décret du 21 décembre 1941 portant nomination (administration préfectorale).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Douay, sous-préfet de Saint-Nazaire, est nommé secrétaire général de la préfecture de police, en remplacement de M. Daudonnet, précédemment nommé préfet délégué à Nancy.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 21 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Administration préfectorale.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 fixant les conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture, modifié par le décret du 30 octobre 1940;

Vu le décret du 18 décembre 1941;

Sur la proposition du directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lecornu, sous-préfet de Châteaubriant, est nommé sous-préfet de Saint-Nazaire (2e classe), en remplacement de M. Douay, nommé secrétaire général de la préfecture de police.

M. Manescau est nommé sous-préfet de Châteaubriant, en remplacement de M. Lecornu, nommé sous-préfet de Saint-Nazaire.

Art. 2. — Le directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 21 décembre 1941.

PIERRE PUCHEU.

Régies d'avances.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862;

Vu le décret du 9 mai 1939;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrêtent:

Art. 1er. — En sus de l'avance prévue par l'arrêté du 9 mai 1939, il pourra être alloué au régisseur d'avance du secrétariat d'Etat à l'intérieur, pour une durée qui ne pourra dépasser deux mois à dater du présent arrêté, un supplément d'avance de 500.000 fr., destiné au payement des frais de déplacement des groupes mobiles de réserve. Cette avance sera consentie sur le crédit inscrit au chapitre 47 du budget de l'exercice 1941 du secrétariat d'Etat à l'intérieur.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 19 décembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Conseillers généraux.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 1er de la loi du 14 novembre 1940 relative à la démission d'office des conseillers généraux et conseillers d'arrondissement;

Considérant que M. Pascaud (Edouard), conseiller général du canton de Saint-Claud (Charente), est hostile à l'œuvre de rénovation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pascaud (Edouard), conseiller général du canton de Saint-Claud (Charente), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 22 décembre 1941.

PIERRE PUCHEU.

Adjoints aux maires.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes;

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Marcq (Lucien), adjoint au maire de la commune de Saint-Martin-lez-Boulogne (Pas-de-Calais), tombe sous le coup des dispositions de l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes,

Arrête:

Art. 1er. — M. Marcq (Lucien), adjoint au maire de la commune de Saint-Martin-lez-Boulogne (Pas-de-Calais), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 29 novembre 1941.

PIERRE PUCHEU.

Conseil municipal de Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1941: page 5430, 1re colonne, 47e ligne, au lieu de: « Valin (Charles) », lire: « Villin (Charles) ».

Inspection générale des services administratifs.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur en date du 10 décembre 1941:

M. Gravereaux, inspecteur général des services administratifs de 2e classe en service détaché, est promu inspecteur général de 1re classe, en remplacement de M. Imbert, admis à la retraite à la date du 1er octobre 1941.

B 44874

H4224 – 0007

M. Gravereaux est maintenu en service détaché.

M. Sarraz-Bournet, inspecteur général des services administratifs de 2e classe, est promu inspecteur général de 1re classe, en remplacement de M. Gravereaux.

M. Petit, inspecteur général adjoint des services administratifs de 2e classe, est promu inspecteur général adjoint de 1re classe, en application de l'article 4 du décret du 1er février 1941.

Ces promotions ont effet à compter du 1er octobre 1941.

Commissaires de police.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Biaux (Jean), commissaire de 4e classe de la police nationale, est suspendu provisoirement de ses fonctions, à compter du 21 décembre 1941.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941:

M. Nadau (Emilien), commissaire principal de 1re classe de la police nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 3 janvier 1942.

M. Arburu (Jean), commissaire principal de 2e classe de la police nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 janvier 1942.

M. Cadot (Claude), commissaire principal de 1re classe de la police nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 21 janvier 1942.

L'honorariat leur est conféré.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, la démission de M. Liebgott (Paul), commissaire de 4e classe de la police nationale, est acceptée, à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Dives (Marcel), commissaire de la police nationale à Montceau-les-Mines, rétrogradé pour six mois à la 1re classe, 1er échelon, est réintégré en qualité de commissaire principal de 3e classe, à compter du 16 décembre 1941.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Brustel (Alexis), commissaire de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux, au camp de Rivesaltes, en remplacement de M. Raymond (intérêt de service).

Cette mesure aura effet à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941:

M. Lidolff (Alfred), commissaire principal de 2e classe de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux, à Port-Vendres, en remplacement de M. Philbert (intérêt de service).

M. Philbert (Louis), commissaire de 2e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux à Montpellier (intérêt de service).

Ces mutations auront effet à compter du 16 décembre 1941.

Inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Tetelin (Raoul), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la station radio-police de Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Hauser (Théophile), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, hors cadre, est nommé au service des renseignements généraux à Agen et détaché à Marmande, en remplacement de M. Floret, non installé (intérêt de service).

Cette mesure aura effet à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941:

M. Fechter (Auguste), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé au poste d'entrée de la ligne de démarcation à Saint-Florent (intérêt de service).

M. Oudot (Auguste), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, de la police nationale, est nommé au poste d'entrée de la ligne de démarcation à Saint-Florent (intérêt de service).

M. Lamotte (Marc), inspecteur stagiaire de la police nationale, est nommé au poste d'entrée de la ligne de démarcation à Saint-Florent (intérêt de service).

Ces mesures auront effet à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Lentali (André), candidat civil, précédemment nommé inspecteur stagiaire de la police nationale, à titre précaire et révocable, à la disposition du préfet de Loir-et-Cher, à Blois, et non installé, est nommé, en la même qualité, au camp d'Argelès, en remplacement de M. Loc, non installé.

Cette mesure aura effet à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Mathelin (Pierre), candidat militaire, est nommé inspecteur stagiaire de la police nationale, à titre précaire et révocable, au service des voyages officiels, en remplacement de M. Pourchon.

Cette mesure aura effet à compter du 21 décembre 1941.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941:

M. Rusterucci (Jean), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé au sanatorium de la Guiche (intérêt de service).

L'arrêté du 24 novembre 1941, nommant inspecteur principal de 1re classe de la police nationale officier de police judiciaire, à Agen et détaché à Marmande, M. Floret (Louis), est rapporté.

M. Floret est maintenu au camp de Rieucros (Lozère).

M. Rome (Jean), inspecteur principal de 2e classe de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux à Tulle, et détaché à Brive (intérêt de service).

M. Vincent (Fernand), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé au camp de Recebedou, en remplacement de M. Liebgott (intérêt de service).

Ces mutations auront effet à compter du 1er janvier 1942 pour M. Rome et M. Vincent, et du 26 décembre 1941 pour M. Rusterucci (Jean).

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Petit (Raoul), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, à la direction générale de la police nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 23 janvier 1942.

L'honorariat lui est conféré.

Commandants des gardiens de la paix.

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Beauvais (François-Ernest-Joseph) est nommé commandant des gardiens de la paix de 4e classe, au service central de la sécurité publique, à compter du 1er janvier 1942.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 11 octobre 1941 sur l'organisation du commerce des semences, graines et plants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants:

1re Section. — *Céréales de semences.*

MM.
De Vilmorin (André), Paris.
Florimond-Desprez, à Cappelle, par Templeuve (Nord).
Galabert, à Caussade (Tarn-et-Garonne).
Tezier, à Valence (Drôme).
Denaiffe, la Ménitre (Maine-et-Loire).
Watrelot, à Paris.
Lepeuple, à Bersée (Nord).
Le président de l'Association générale des producteurs de blé, Paris.
Le président de la fédération nationale corporative des coopératives de stockage, de vente et de transformation des céréales, Paris.
Le délégué de la fédération nationale corporative des coopératives d'approvisionnement et d'achats en commun, Paris.
Boisseau (Gérard), à Puisseux-les-Louvres (Seine-et-Oise).
Fossaert (Marcel), à Verlenghem (Nord).
Fourrey, à Venezy (Yonne).
Benoist (Jacques), à la Bouillère par Houdan (Seine-et-Oise).

2e Section. — *Graines fourragères, maïs de semence, graines de plantes oléagineuses pour semence, graines de lin et de chanvre pour semence.*

MM.
Rousset, Paris.
Ricoux, au Dorat (Haute-Vienne).
Lecureur, à Arthenay (Loiret).
Barrieu, Pouillon (Landes).
Loiseau, le Mans (Sarthe).
Galabert, à Caussade (Haute-Garonne).
Roux (Aimé), à Carpentras (Vaucluse).
Garneau, à Orchies (Nord).
Le président de l'association des producteurs de maïs du Sud-Ouest à Pau.
Martin, à Rouen (Seine-Inférieure).
Chasserant, au Mans (Sarthe).
Le délégué de la fédération nationale corporative des coopératives d'approvisionnement et d'achats en commun à Paris.
Nazart, à Royglise (Somme).
Montagne, à Mirabeau (Vaucluse).
Ferre, à Poitiers (Vienne).
Dupont, directeur de la fédération agricole du Nord de la France.

3e Section. — *Graines potagères, graines de fleurs, graines semi-fourragères, haricots, pois et fèves de semence, graines de betteraves fourragères.*

MM.
Seize, à Paris.
Ninnin, à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
R. de Vilmorin, à Paris.
Boret fils, à Saumur (Maine-et-Loire).

B 44875

H4224 - 0008

Tezier, à Valence (Drôme).
Valtier, à Paris.
Gendre, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Valay, à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).
Thellier, à Sèvres.
Le président de la coopérative de producteurs de haricots de semence de la vallée de la Loire à Allonnes (Maine-et-Loire).
Le délégué de la fédération nationale corporative des coopératives d'approvisionnement et d'achats en commun à Paris.
Le délégué de la confédération générale des producteurs de fruits et légumes, 8, rue du Cardinal-Mercier, à Paris.
Pichaud, à Ollioules (Var).
De Breteville, à Loriol (Drôme).
Deze, à Allonnes (Maine-et-Loire).
Poulain, à Flexanville (Seine-et-Oise)
Brault, à Chantilly (Oise).
Serbe, plaine de Clest (Drôme).

4e SECTION. — *Graines de betteraves industrielles.*

MM.
Florimond-Desprez, à Cappelle, par Templeuve (Nord).
De Vilmorin (Olivier), à Paris.
Malle (sucrerie et raffinerie Beghin), à Thumeries (Nord).
Fricourt (sucrerie et raffinerie Say), à Paris.
Mennesson, à Paris.
Le président de la confédération générale des planteurs de betteraves, à Paris.
Mack (Victor), à Bersée (Nord).
Le président du syndicat des producteurs de graines de betteraves d'Eure-et-Loir, à Laons.
Teze (Louis), à Dol (Ille-et-Vilaine).
Duvigneau, à Condom (Gers).

5e SECTION. — *Pommes de terre et topinambours de semence.*

MM.
Gillet, Paris.
Getenay, à Commentry (Allier).
De Vilmorin (Michel), à Paris.
Valtier, à Paris.
Delamare, à Paris.
Le Bloot, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Thooris, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Le président de la fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre, à Lille.
Le président de la confédération nationale des producteurs de pommes de terre, à Paris.
Le délégué de la fédération corporative des coopératives d'approvisionnement et d'achats en commun, Paris.
Kernevez, Châteaulin.
Potel, Dammard (Aisne).
Houdet, directeur général de la coopérative de l'union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord.
Ridel, syndicat de Pontivy.

6e SECTION. — *Vigne, arbres fruitiers, plantes d'ornement et horticulture florale.*

MM.
De Vilmorin (Roger), à Paris.
Valtier (Jacques), à Paris.
Rivoire (Philippe), Lyon (Rhône).
Hodebourg de Verbois, Angers (Maine-et-Loire).
Barbier, à Versailles (Seine-et-Oise).
Chambon, Antibes (Alpes-Maritimes).
Decault, Blois (Loir-et-Cher).
Le président de la confédération générale des vignerons, Narbonne (Aude).
Lacarelle, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
Lepage, à Angers (Maine-et-Loire).
Martin - Lecointre, Louveciennes (Seine-et-Oise).
Faucherre, des pépinières Richter, Montpellier (Hérault).

Art. 2. — M. Florimond-Desprez est nommé président du groupement national interprofessionnel.

Chaque section procédera à la désignation d'un président de section choisi parmi ses membres.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole exercera les fonctions de commissaire du Gouvernement. Il pourra déléguer ses pouvoirs à tout fonctionnaire de son choix.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 décembre 1941.

PIERRE CAZIOT.

Fonctions des officiers chargés du service des régions piscicoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1941 : page 5147, ajouter, au tableau de la 2e région.

« Indre-et-Loire ».

Chambre d'agriculture de l'Indre.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs;

Vu la loi du 11 avril 1941 relative aux sociétés secrètes,

Arrête :

Article unique. — M. Benazet (Paul), président de la chambre d'agriculture de l'Indre, est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 22 décembre 1941.

PIERRE CAZIOT.

Liste des officiers des forêts chargés des fonctions de chef de service régional agricole.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture en date du 17 décembre 1941, sont :

Chargés des fonctions de chef de service régional, les officiers des forêts ci-après :

Région de Lille. — M. de Recoules, inspecteur à Valenciennes.
Région de Laon. — M. Deslandres, conservateur à Amiens.
Région de Rouen. — M. Lefebvre, conservateur à Rouen.
Région de Paris. — M. Brochart, conservateur à Paris-Est.
Région de Châlons-sur-Marne. — M. Volmerange, conservateur à Reims.
Région de Nancy. — M. Marc, conservateur à Nancy.
Région de Rennes. — M. Le Harivel de Gonneville, conservateur à Rennes.
Région d'Angers. — M. Lambert, conservateur à Tours.
Région d'Orléans. — M. Jolain, conservateur à Orléans.
Région de Dijon. — M. Chenu, conservateur à Dijon.
Région de Poitiers. — M. de Lapasse, conservateur à Niort.
Région de Bordeaux. — M. Tassion, conservateur à Bordeaux-Sud.
Région de Limoges. — M. Pol Loppinet, conservateur à Limoges.
Région de Clermont-Ferrand — M. Cailloux, conservateur à Clermont-Ferrand.
Région de Lyon. — M. Alteirac, conservateur à Lyon.
Région de Toulouse. — M. Barrault, conservateur à Toulouse.
Région de Montpellier. — M. Joubert, conservateur à Montpellier.
Région de Marseille. — M. Couilly-Frossard, conservateur à Aix-en-Provence.

Chargés des fonctions de chef de service régional du génie rural:

Région de Lyon. — M. Graveux, ingénieur en chef.
Région de Marseille. — M. Dupau, inspecteur général.
Région de Montpellier. — M. Gaussen, ingénieur en chef.
Région de Toulouse. — M. Calvet, inspecteur général.
Région de Limoges. — M. Brault, ingénieur en chef.
Région de Clermont-Ferrand. — M. Patrix, ingénieur en chef.
Région de Dijon. — M. Plantier, ingénieur en chef.
Région d'Orléans. — M. Colas, ingénieur en chef.
Région de Bordeaux. — M. Ferron, ingénieur en chef.
Région de Poitiers. — M. Cathelinaud, ingénieur en chef.
Région d'Angers. — M. Talureau, ingénieur en chef.
Région de Rennes. — M. Rebillard, ingénieur en chef.
Région de Rouen. — M. Houdet, ingénieur en chef.
Région de Lille. — M. Arnould, ingénieur en chef.
Région de Nancy. — M. Brunotte, ingénieur en chef.
Région de Châlons-sur-Marne. — M. Couvret, ingénieur en chef.
Région de Paris. — M. Lyon, inspecteur général.
Région de Saint-Quentin. — M. Dubois, ingénieur en chef.

Chargés des fonctions de chef de service régional des services agricoles auprès des préfets régionaux, les directeurs des services agricoles ci-après:

De Lyon: M. Faure.
De Marseille: M. Portal.
De Montpellier: M. Peyrière.
De Toulouse: M. Long.
De Limoges: M. Desalle.
De Clermont-Ferrand: M. Archer.

Liste des candidats civils à un emploi de garde domanial des forêts inscrits sur la liste de présentation n° 1 à la date du 15 mars 1941.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1941: page 1652, lire: « 668 Anier (J.-M.-G.); 668 *bis* Dumora (M.-F.); 669 Danet (L.-A.-F.-B.), etc. ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

N° 5251. — Décret du 19 décembre 1941 portant nomination (administration centrale).

Par décret du 19 décembre 1941, M. Chasserat, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été nommé directeur de la justice militaire et de la gendarmerie au secrétariat d'Etat à la guerre, à compter du 8 décembre 1941.

B 44876

H4224 – 0009

Nos 5342 et 5343. — **Décrets du 22 décembre 1941 portant promotions dans la Légion d'honneur.**

Par décrets en date du 22 décembre 1941, rendus sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre de la défense nationale, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, par intérim, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires de l'armée active dont les noms suivent:

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Etat-major général de l'armée.

WELVERT (Marie-Joseph-Edouard), général de division; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 31 décembre 1936.

AYMES (Henri-Marie-Joseph), général de corps d'armée; 39 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 23 décembre 1937.

MARTIN (Henri-Jules-Jean-Maurice), général de brigade; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 23 décembre 1937.

AU GRADE DE COMMANDEUR

Etat-major général de l'armée.

ROBERT DE SAINT-VINCENT (Louis-Albert-Pierre), général de corps d'armée; 37 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Officier du 31 décembre 1930.

ARNAUD (Paul-Gabriel), général de brigade; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 décembre 1932.

MENDRAS (Marie-Joseph-Edmond), général de division; 38 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 17 décembre 1933.

Etat-major général des troupes coloniales.

BONAVITA (Auguste), général de brigade; 32 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Officier du 29 décembre 1932.

Infanterie.

BALLAND (Adrien-Marie-Joseph), colonel; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 juin 1920.

CHARUIT (Louis), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 juin 1920.

ROBERT (Georges-Louis-Marie), colonel; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 21 décembre 1926.

PLAGNOL (Félix-Charles-Henri), colonel; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 juin 1920.

Artillerie.

TATON (Laurent-Marie), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 juin 1920.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

LELONG (Pierre-Paul), colonel; 29 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 octobre 1927.

TABLEAU DE CONCOURS

POUR

la Légion d'honneur et la Médaille militaire.

(Contingent avec traitement.)

ANNÉE 1941

ARMÉE ACTIVE

Sont inscrits au tableau de concours de la Légion d'honneur et de la médaille militaire les militaires de l'armée active dont les noms suivent:

LÉGION D'HONNEUR

POUR OFFICIER

Infanterie.

LANGLOIS (Henri-René), lieutenant-colonel, établissement principal du service de l'artillerie à Toulouse; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LE ROY (Vincent), chef de bataillon, 152e rég. d'infanterie; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

PIERROT (René-Paul-Alfred), chef de bataillon, 7e division militaire; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 octobre 1927.

CHEVRIER (Jean), lieutenant-colonel, état-major de l'armée, service des prisonniers de guerre; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DOYNEL DE LA SAUSSERIE (Paul-René-François-Marie), capitaine, 4e rég. de tirailleurs marocains; 24 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 octobre 1927.

LORILLOT (Henri-Augustin), chef de bataillon, 4e rég. de tirailleurs tunisiens; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

RIVAT-DELAY (Marcel), chef de bataillon, 153e rég. d'infanterie; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1929.

THOMAS (Marcel-Louis), lieutenant-colonel, état-major, 11e division militaire; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LE MERRE (Adolphe-Paul-Henri), chef de bataillon, 8e rég. d'infanterie; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

BAUDE (Jean-Alexandre), capitaine, état-major de la 16e division militaire; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 septembre 1926.

LABAT (Jean-François), chef de bataillon, état-major de la 7e division militaire; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

Recrutement.

DELPORTE (Henri-Joseph), lieutenant-colonel, service de la démographie; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BAILLY (Joseph), lieutenant-colonel, bureau de liquidation départemental de Guéret; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

MARCQUE (Aimé-Jules-Alfred), chef de bataillon, bureau de liquidation départemental de Lille; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Cavalerie.

HENRY (William-Marc-Ali), capitaine, subdivision de Tunis; 30 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

DE TORQUAT DE LA COULERIE (Bernard-Paul-Marie-Joseph), chef d'escadrons, 11e rég. de cuirassiers; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DE BRAS DE FER (Jean-Marie-Raoul), capitaine, département militaire de Saône-et-Loire; 29 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

DU FRESNE DE VIREL (Henry-André), chef d'escadrons, 8e rég. de cuirassiers; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1924.

SCHOTT (Henri), lieutenant-colonel, commandant le 7e rég. de chasseurs à cheval; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

DE BLOIS DE LA CALANDE (Albert-Jean-Joseph-Marie), colonel, commandant militaire du département du Jura; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Service vétérinaire.

GADIOU (Honoré-François-Joseph), vétérinaire commandant; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 octobre 1927.

PATAUD (Paul-Alexandre), vétérinaire, commandant; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 décembre 1927.

Garde.

FONVIELHE (Marie-Joseph), chef d'escadrons, 7e légion de la garde; 27 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Train.

CHARMOND (Maurice-Louis), chef d'escadron, 14e division militaire; 34 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 6 juillet 1929.

Artillerie.

CROUZATIER (Jean-Marie-Joseph-Augustin), chef d'escadron; 34 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

BOUCHARD (Jacques-Henri), chef d'escadron; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

BRUN (Gaston-Edmond), chef d'escadron; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

RANQUET (Edouard-Gustave-Denis), capitaine, 15e rég. d'artillerie, adjoint administratif; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

DINE (Maurice-Lucien-Charles), chef d'escadron; 34 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1926.

TREFLEZ (Jean-Auguste-Guillaume-Marie), capitaine, corps de la chancellerie, état-major de la 17e division militaire; 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

Génie.

PELTIER (René-Victor), chef de bataillon, 33e bataillon du génie; 32 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 septembre 1926.

DURAND (Maurice-Joseph-Elie), chef de bataillon, breveté technique, service central des matériels du génie; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 octobre 1927.

GAY (Jean-Marie), lieutenant-colonel, secrétariat d'Etat à la guerre, direction du génie; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1927.

MIARD (Marius-Paul), chef de bataillon, 41e bataillon du génie; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

B 4877

H4224 - 0010

Intendance.

INTENDANTS

CHAMBON (Bernard-Gabriel-Marie-Joseph), intendant de 1re classe, directeur général de l'intendance à Tours ; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 6 juillet 1925.

DE LAVENERE-LUSSAN (Jean-Pierre-Eloi), intendant de 1re classe à la 17e division militaire; 35 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juillet 1928.

ADJOINTS DE L'INTENDANCE

GAILLARD (Léon-Joseph), adjoint principal hors classe à la 14e division militaire; 37 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1924.

BOUTEAU (Charles-Pierre), adjoint principal de 1re classe à la 7e division militaire; 37 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

VIDAL (Urbain-Pierre), adjoint principal hors classe aux troupes du Maroc; 39 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Service de santé.

MÉDECINS

JOLY (Jean-Louis-Marie), médecin commandant, salles militaires de l'hospice mixte de Bourg; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

TISNE (René-Marius-Léopold), médecin commandant, secrétariat d'Etat à l'aviation; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

MIGAYRON (André-Emile), médecin commandant, hôpital militaire de Grenoble; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

Gendarmerie.

COUTHURES (Barthélémy), chef d'escadron, 19e légion de gendarmerie; 30 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SAUTS (Thomas), chef d'escadron, 11e légion de gendarmerie; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 février 1917.

OGIER (Théodore-Louis), chef d'escadron, 15e légion de gendarmerie; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er décembre 1916.

DAGUERRE (Pierre), chef d'escadron, 18e légion de gendarmerie; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1910

Services spéciaux de l'Afrique du Nord.

CALLIES (Yves-Claude-Gustave), capitaine d'infanterie, affaires indigènes du Maroc; 25 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

BERTIAUX (Pierre-Marie-Paul), capitaine de cavalerie, affaires indigènes du Maroc; 23 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1923.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

GERVAISE (Paul-Louis), chef de bataillon, Afrique occidentale française; 26 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1925.

PONTIES (Roger-Marius), chef de bataillon, Indochine; 30 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 septembre 1926.

CARCASSES (Alfred-Joseph-François), lieutenant-colonel, secrétariat d'Etat aux colonies; 24 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

ROY (Paul-Emile-François), chef de bataillon, instructeur à l'école d'Aix; 22 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 octobre 1927.

CURNIER (Jean-Emile), chef de bataillon; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevlier du 28 décembre 1928.

ROSSIGNOL (Marie-Joseph), chef de bataillon, Afrique occidentale; 24 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

CHATILLON (Jean-Antoine-Clément), chef de bataillon, 13e division militaire; 25 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Service de santé.

RETIERE (Jean-Eugène-Charles), médecin lieutenant-colonel, Afrique occidentale française; 26 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

CHENEVEAU (Roger-Charles), médecin lieutenant-colonel, 19e région; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Intendance.

ADJOINTS DE L'INTENDANCE

FRANCILLARD (Théodore-Louis), adjoint principal de 2e classe; 32 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

MOULIN (Rias-Olympe), adjoint technique principal de 2e classe au secrétariat d'Etat aux colonies, direction des services militaires; 26 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1929.

POUR CHEVALIER

Infanterie.

VENARD (Robert-Léon), capitaine, 3e rég. étranger; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

AFFRE (Esprit-Henri-Auguste), capitaine, dépôt commun des régiments étrangers; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

PIQUEMAL (Joseph-Eychène-Rignat), capitaine, état-major de la division de Meknès; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

THEVENON (Henri-Jean), capitaine, dépôt commun des régiments étrangers; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BLANCHET (Paul-Aimé), capitaine, 1er rég. de tirailleurs algériens ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VAUGARNI (Jean), capitaine, service de recrutement et de placement des militaires de carrière; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

BONNAUD (André-François-Jean-Auguste), capitaine, état-major de la 19e région; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

ARBOLA (Adrien-Raymond), capitaine, 11e rég. de tirailleurs algériens; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RIBEAUX (Louis-Joseph-Jean-Baptiste), capitaine, subdivision de Tlemcen; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CORLU (Albert-Marie), capitaine, 1er rég. d'infanterie; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MARTEL (Louis-Ernest-Antoine), capitaine, 16e demi-brigade de tirailleurs tunisiens; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

DE GALBERT (Louis-Marie-Mathieu-Oronce), capitaine, détachement de liaison près de la commission allemande de contrôle de l'armée à Lyon; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GOBILLOT (René), capitaine ; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

ROUBINET (Marc), capitaine, 41e rég. d'infanterie; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GOUJON (Gustave), bureau de garnison, place de Constantine; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

SALLES (Philippe - Henri - Marie), capitaine, état-major de l'infanterie divisionnaire n° 9; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

HOFF (Robert-Joseph-Albert), capitaine, état-major, 9e division militaire; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GIROULT (André-Maurice-Philibert), capitaine, état-major division de Meknès; 11 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DE LEUSSE (François-Marie-Georges-Michel), lieutenant, troupes coloniales en Afrique occidentale française; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

OFFICIERS INDIGÈNES

THEBIB ABDALLAH BEN BOUAZZA, capitaine, 3e rég. de tirailleurs algériens; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité

GDEAD LAMRI, lieutenant, 1er rég. de tirailleurs algériens; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

EL BORNI BEN AMAR BEN DJEBRIA, lieutenant, 4e rég. de tirailleurs tunisiens; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIERS

DAUGU (Octave - Léonard), adjudant-chef, commandement militaire du département de la Creuse; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TORREGROSSA (Camille-Louis), adjudant-chef, subdivision de Miliana; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LESPINASSE (Edmond), adjudant-chef, bureau de comptabilité d'infanterie n° 95; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

DEPARDAY (Georges-Emile), adjudant-chef, bureau spécial de comptabilité n° 51; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Recrutement

REY (Henri), capitaine, bureau départemental de démobilisation de Grenoble; 25 ans de services, 8 campagnes.

Cavalerie

CHEVALIER DU FAU (Etienne-Louis-Marie-Emile), capitaine, 3e rég. de chasseurs d'Afrique; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

D'OLLONE (Jean), capitaine, 1er rég. de chasseurs d'Afrique; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAURENTIE (Emmanuel-Marie-Joseph-Pierre-Michel), capitaine, direction des prisonniers de guerre; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DESCOUR (Marcel-Marie-Albert-Régis), capitaine, état-major de la 11e division militaire; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COUET (Robert), capitaine, état-major du général commandant supérieur des troupes de Tunisie; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MOHY (René-Charles), lieutenant, 3e rég. de dragons; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SAUVE (Félix-Marius-André), capitaine, cabinet du gouverneur général de l'Algérie; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VATCHNADZE (Jean), capitaine à titre étranger, 1er rég. étranger de cavalerie; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

COUTURIER (Georges - Charles), capitaine, 9e rég. de chasseurs d'Afrique; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JOUITOU (Jean-Emile-Alain), capitaine, 8e rég. de chasseurs d'Afrique; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

STEVENIN (Raoul), capitaine, école de cavalerie d'Alger; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

B 44878

H4224 – 0011

ROTH (Jean-Louis), capitaine, 5e rég. de dragons; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

OFFICIERS INDIGÈNES

BENAISSA BEN KHATIB, lieutenant, 1er rég. de spahis algériens; 26 ans de services, 6 campagnes.

SI ABDESSELEM BEN DRISS SEBTI, lieutenant, 4e rég. de spahis marocains; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

BERNARD (Jean-Henri), adjudant-chef, 2e rég. de spahis algériens; 24 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

NOE (Paul-Pierre), adjudant-chef, établissement hippique de Tebourba; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Garde.

INTARTAGLIA (Joseph), capitaine, 7e légion de la garde; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

AUBERT (Louis-Pierre), capitaine, 2e légion de la garde; 20 ans de services, 7 campagnes A été cité.

LABROCHE (Gaston-Pierre), capitaine, 7e légion de la garde; 23 ans de services, 10 campagnes.

Services vétérinaires.

PIDOUX (René-Clément-Constant), vétérinaire capitaine, troupes du Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sous-officiers maitres maréchaux ferrants.

GILLET (François-Pierre-Marie), adjudant premier maitre maréchal ferrant, 66e rég. d'artillerie d'Afrique; 23 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

HARLE (Camille-Alphonse-Emile-Léon), capitaine, 72e rég. d'artillerie; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

VAILHEN (Edouard-Charles-Alfred-Marie), capitaine, 66e rég. d'artillerie; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BLANCHER (Roger-Louis), capitaine, groupement de D. A. T. no 411; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

PRIOT (Jean-Jules-Gabriel), capitaine, groupement de D. A. T. no 24; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

TROTIGNON (Lucien), capitaine, établissement principal du service de l'artillerie de Castres; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

COUROUGE (Eugène-Marie), capitaine, 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BRIALY (Roger-Jean), capitaine, 411e rég. d'artillerie de D. C. A.; 17 ans de services. 5 campagnes. A été cité.

LEONARD (Paul-Auguste), capitaine, établissement principal du service de l'artillerie de Castres; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LAVAUD (Gaston-Jean), chef d'escadron, 72e rég. d'artillerie; 21 ans de services.

DUBOIS (André), capitaine, 5e rég. de chasseurs d'Afrique; 11 ans de services. A été blessé et cité.

SIRE (Raoul-Pierre-Edouard), capitaine, état-major de l'armée, 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BOYER (Jean-Louis-Emile), chef d'escadron, état-major de l'armée; 23 ans de services, 1 campagne.

SOUS-OFFICIERS

LE NEVE (Jean-Paul), adjudant-chef; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CHEVALIER (Michel), adjudant-chef, établissement principal du service de l'artillerie de Lyon; 45 ans de services, 3 campagnes.

ROBERT (Emile), adjudant-chef, établissement principal du service de l'artillerie de Bourg; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MARCHAND (François-Gustave), adjudant-chef, établissement principal du service de l'artillerie de Bourg; 41 ans de services, 5 campagnes.

Génie.

WALTER (Emile-Joseph), capitaine, 41e bataillon du génie; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SIMON (Jean-Marie-Emmanuel), capitaine, groupe de transmissions 8/16; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DU GÉNIE

RABATTU (Ernest-Charles), adjudant-chef, maître ouvrier d'Etat, direction du génie de Montpellier; 41 ans de services, 7 campagnes.

TADDEI (Ange), adjudant-chef, commandement militaire du département du Var; 37 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Intendance.

SOL (Joseph-Michel-Stanislas), intendant de 3e classe à la 14e division militaire; 23 ans de services, 2 campagnes.

ADJOINTS DE L'INTENDANCE

RISTORI (Robert-Fernand), adjoint de 2e classe à la 7e division militaire; 20 ans de services, 5 campagnes.

AGENTS DE L'INTENDANCE

FAUCAUD (Auguste-Jean-Marie), agent principal de 1re classe; 26 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

BODARD (Joseph-Désiré), agent principal de 1re classe; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MAITRES OUVRIERS

BOVIS (Jean-François-Paul), sous-officier maître-tailleur; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé.

MÉDECINS

LANET (Antoine-Joseph-François-Emile), médecin commandant, troupes du Maroc; 24 ans de services, 4 campagnes.

FORT (Pierre-Charles-Lucien), médecin commandant, troupes du Maroc; 21 ans de services, 3 campagnes.

DEUMIER (Jean-Raymond-Antoine), médecin commandant, troupes du Maroc; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

ACCOYER (Paul-Marie-André), pharmacien commandant, pharmacie générale d'approvisionnements de Marseille; 62 ans de services, 5 campagnes.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

ADAMY (Charles-Eugène), lieutenant d'administration, hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris; 27 ans de services, 6 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

DELLUC (Jules), adjudant-chef, 17e division militaire; 26 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

FICHELLE (Julien-Eugène), adjudant-chef, 17e division militaire; 25 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Justice militaire.

TRIBUNAUX MILITAIRES

BAILE (Marius-Victor), greffier de 3e classe, tribunal militaire de la 12e division militaire; 23 ans de services, 14 campagnes.

POIRIER (Emile-Marie-Benjamin-Joseph), greffier de 3e classe, tribunal militaire de la 13e division militaire; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

SAVOUILLAN (Léon-Félicien), adjudant-chef surveillant, prison militaire d'Orléansville; 33 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Gendarmerie.

CASSELIN (Léon-Fernand), lieutenant, légion de la garde de Paris; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DESAINTJEAN (Louis-Alexandre), lieutenant, 3e légion; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

NIVET (Paul-Claude), lieutenant, 18e légion; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CHAUVE (Charles-Paul), capitaine, 5e légion; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

ARDIN (Aimé), capitaine, gendarmerie de Paris-Est; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

BONTEMPS (Emile-Georges), capitaine, 7e légion; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

BORDAS (Serge-Gabriel), capitaine, gendarmerie de Paris-Nord-Ouest; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

BOILLIN (Henri-Alexandre), capitaine, 9e légion; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

AUFFRAY (Georges-Louis-Marie), capitaine, gendarmerie de Paris-Nord-Ouest; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GENTY (Maurice-Léon), capitaine, 6e légion; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PASCOT (François-Emmanuel-André), capitaine, 8e légion; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LOMBARD (Eugène-Emile), capitaine, gendarmerie Paris-Est; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

DAFFOS (François-Henri), capitaine, 16e légion; 29 ans de services, 4 campagnes.

PREVOST (Fernand), capitaine, 6e légion; 26 ans de services, 4 campagnes.

PERNY (Charles-Emile-Marcelin), lieutenant, 11e légion; 30 ans de services, 5 campagnes.

BACHELARD (Auguste), lieutenant, 12e légion; 30 ans de services, 5 campagnes.

CATTAUD (Albert-Henri), lieutenant, 14e légion; 29 ans de services, 6 campagnes.

BARNOUIN (Augustin-Joseph), lieutenant, 15e légion; 27 ans de services, 6 campagnes.

EON (Alexandre-Marie-Théophile), lieutenant, 10e légion; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

DECHAMPS (Charles-Léon), adjudant-chef, 5e légion; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

GAGNEUR (Jules-Célestin), adjudant, gendarmerie Paris-Nord-Ouest; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DAULT (Germain), adjudant-chef, légion de la garde de Paris; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

CAILLARD (Fernand-Désiré), adjudant-chef, 5e légion; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DECOUX (Jean), maréchal des logis chef, 12e légion; 30 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

HUMEZ (Albert-Henri), adjudant-chef, 11e légion; 34 ans de services, 15 campagnes.

FONTAN (Pierre-Dominique-Lucien), gendarme, 18e légion de gendarmerie; 31 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

MICHEL (Vincent), maréchal des logis chef, gendarmerie de Paris-Sud-Ouest; 32 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

B 44879

H4224 – 0012

BALMONT (Albert-Pierre), adjudant, légion de la garde de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GELY (René-Pierre-Louis-Marcelin), adjudant, 4e légion; 27 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

MASSARY (Ernest-Emile-Jean-Baptiste), gendarme, 2e légion; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MARCEAU (Jean-Maxime), adjudant, détachement de la Guadeloupe; 27 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

PONTACQ (Charles), adjudant, détachement de la Côte française des Somalis; 27 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.

PETITGIRARD (Louis-Emile-Marie), adjudant, 7e légion *bis*; 24 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Etat-major de l'armée.

SERVICES SPÉCIAUX DE L'AFRIQUE DU NORD

TASLE (Robert-Marie-Maurice), capitaine d'infanterie, affaires indigènes du Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DE LIGNIVILLE (Jean-Marie-Albert), capitaine d'infanterie, affaires indigènes du Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité

PAUL (Henri-Albert), capitaine d'infanterie, Affaires indigènes du Maroc; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DELHUMEAU (Jean-Henri), capitaine d'infanterie, affaires indigènes du Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CORPS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

RABIA ZINE BEN AHMED, lieutenant affaires indigènes du Maroc; 10 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE AUX ARMÉES

DE GOYENECHE (Blaise-Jean-Baptiste-Albert), payeur particulier de 2e classe du service central de la trésorerie aux armées; 34 ans de services, 8 campagnes.

SERVICE GÉOGRAPHIQUE

MAILLARD-SALIN (Georges-Henri-Marcel), capitaine géographe; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

DE LABORIE (Charles-Marie-Jacques-Philippe), capitaine au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille; 20 ans de services, 11 campagnes.

PIERRESTIGER (Louis-Rémy), capitaine, Afrique occidentale française. 20 ans de services. 10 campagnes. A été cité.

COMMUNAL (Eugène-Damien-Marcel), capitaine, Afrique occidentale française; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

DERVAUX (Robert-Gaston-Henri), capitaine, Afrique occidentale française; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

GILBERT (Hervé-Marie-Joseph-Eugène), capitaine, Afrique occidentale française; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

LATY (Julien-Henri), capitaine, 19e région; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

MAYER (Charles-Jean), capitaine, Indochine; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

SOUS-OFFICIERS

ASTOLFI (Albert), adjudant-chef, 13e rég. de tirailleurs sénégalais; 23 ans de services, 15 campagnes.

JULIANS (Firmin-Victor), adjudant, Côte française des Somalis; 25 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.

BOULON (Imbert-Servais), adjudant-chef; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

THOMAS (André-Hervé), adjudant-chef; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

OFFICIERS INDIGÈNES

NGUYEN DANG, lieutenant, Indochine; 25 ans de services, 14 campagnes.

Artillerie.

RANCUREL (Oscar-Ulysse-Homère), capitaine, rég. d'artillerie coloniale du Levant à Fréjus; 20 ans de services, 8 campagnes.

LANDRAGIN (Louis-Paul), capitaine, Afrique occidentale française; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

LACROIX (Numa-Eugène), capitaine, Afrique occidentale française; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Service de santé.

MÉDECINS

CABIRAN (Louis-Frédéric), médecin commandant, Afrique occidentale française; 14 ans de services, 8 campagnes.

FRANCESCHINI (Joseph-Pierre-François), médecin commandant, Maroc; 14 ans de services, 6 campagnes.

BROUSTE (Henri-André-Célestin), médecin commandant, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille; 15 ans de services, 7 campagnes.

GIRAUD (Jacques), médecin commandant, 19e région; 13 ans de services, 9 campagnes.

ILIOU (Joseph-Jean), médecin commandant, Afrique occidentale française; 13 ans de services, 9 campagnes.

FRAIMBAULT (Pierre-Urbain-Louis), médecin commandant, Indochine; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Intendance.

ADJOINTS DE L'INTENDANCE

LE MIGNON (Paul-Armand-Eugène), adjoint de 2e classe, Indochine; 20 ans de services, 13 campagnes.

LASSALE (Paul-Auguste), adjoint de 2e classe, Côte française des Somalis; 20 ans de services, 13 campagnes.

ADJOINTS DES CORPS DE TROUPE

BARRERA (René-Adolphe-Marie), adjoint de 2e classe, R. A. C. L., à Fréjus; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MAITRE OUVRIER

VIAUD (Alexandre-Louis-Marie), maître tailleur; 37 ans de services, 10 campagnes.

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Surveillant de travaux.

YVEN (Charles-Joseph), adjoint de 2e classe, Indochine; 21 ans de services, 10 campagnes.

Maître armurier.

ARAGNI (Augustin), agent principal de 1re classe, armurier, Afrique occidentale française; 27 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

MÉDAILLE MILITAIRE

Infanterie.

DULONGPONT (Georges), adjudant, 23e rég. d'infanterie; 14 ans de services. A été cité.

FELIX-BOUY (Marcel-Camille), adjudant, groupement de travailleurs tunisiens no 104; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DESSALE (Marcel), aspirant, 2e rég. de tirailleurs marocains; 16 ans de services. A été cité.

HEULOT (Joseph-Georges-Adrien), adjudant, 5e rég. d'infanterie; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

MARTIN (Pierre-Germain), adjudant-chef, 4e rég. de tirailleurs tunisiens; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

DEVOGELLE (Fidèle-Joseph), adjudant, 5e rég. d'infanterie; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LAVERGNE (Louis), adjudant-chef, 32e rég. d'infanterie; 16 ans de services. A été cité

LAURENT (Gustave-Ludovic-Raoul), aspirant, 92e rég. d'infanterie; 16 ans de services. A été blessé et cité.

PERRARD (Marc-Alexandre), adjudant-chef, parc régional de réparation et d'entretien du matériel de Tunis; 17 ans de services.

PATUEL (Georges-Marcel), adjudant-chef, 11e rég. de tirailleurs algériens; 17 ans de services.

QUIRANTES (Louis), adjudant-chef, 2e rég. de tirailleurs algériens; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

CACCIAGUERRA (Toussaint-Antoine-Marc), adjudant, 65e rég. d'infanterie; 17 ans de services. A été cité.

JOUEO (Lucien-André), aspirant, 8e rég. d'infanterie; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

PULICE (Hyacinthe), adjudant-chef, 3e rég. de tirailleurs algériens; 16 ans de services.

PION (Georges), adjudant, école spéciale militaire et école militaire de l'infanterie; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LEROUX (Louis-Joseph), sergent, rég. de sapeurs-pompiers; 17 ans de services.

DERBEZ (Henri), aspirant, 27e bataillon de chasseurs; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GRANGEY (Georges-Henri-Albert), adjudant, 23e rég. d'infanterie; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

BAYSSADE (Pascal-Paul), adjudant-chef, 23e rég. d'infanterie; 16 ans de services. A été blessé.

BONGIOVANI (Emmanuel-Antoine), adjudant-chef, 3e rég. de tirailleurs algériens; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GUERY (Fernand), adjudant-chef, 150e rég. d'infanterie; 17 ans de services.

VERRELLE (Charles-Clément), adjudant-chef, 18e rég. d'infanterie; 17 ans de services.

ROUSSE (Hubert-Marcellin), aspirant, 32e rég. d'infanterie. 16 ans de services. A été blessé.

MARTIN (Jules-Louis), adjudant-chef, 159e rég. d'infanterie alpine; 17 ans de services. A été cité.

COCHERIL (Louis-Joseph), adjudant-chef, 152e rég. d'infanterie; 16 ans de services. A été blessé et cité.

HILBERT (Emile), adjudant-chef, 4e rég. de tirailleurs tunisiens; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GAVACHE (Raymond-Eugène-Léon), adjudant, 1er rég. d'infanterie; 16 ans de services. A été cité.

COTTIER (Raymond-Eugène-Amable-Jean), adjudant-chef, 92e rég. d'infanterie; 14 ans de services. A été blessé.

DEMESY (René-Robert-Edouard), aspirant, 8e rég. d'infanterie; 14 ans de services. A été blessé et cité.

DECOCK (Emile-Arthur), adjudant-chef, école enfantine Hériot; 15 ans de services. A été cité.

FENOR (Joseph-Eloi), adjudant-chef, 18e rég. d'infanterie; 13 ans de services. A été blessé et cité.

PARA (Roger-Emile-Alexandre), sergent, 159e rég. d'infanterie alpine; 4 ans de services. A été blessé et cité.

INDIGÈNES

M'HAMED BEN BOUAZZA, sergent-chef, 6e rég. de tirailleurs marocains; 17 ans de services, 1 campagne.

KALFAOUI MAKLOUF, mle au recrutement 34, caporal, 7e rég. de tirailleurs algériens; 11 ans de services. A été blessé.

B 4.880

H4224 – 0013

MOHAMED BEN OULAID, mle au recrutement F. 3890, sergent, 2e rég. de tirailleurs marocains; 15 ans de services, 1 campagne.

ALI BEN SALAH BEN MOHAMED BEN AMARA, mle au recrutement 2013, caporal, 44e bataillon de gardiennage; 15 ans de services, 3 campagnes.

RACHEDI DJILALI, mle au recrutement 0991, caporal, 6e rég. de tirailleurs algériens; 15 ans de services, 2 campagnes.

DIDOUH OULD MOHAMED, mle au recrutement 3953 F., caporal, 6e rég. de tirailleurs algériens; 15 ans de services, 1 campagne.

ALI BEN MOHAMED BEN ALI, mle au recrutement 62 L/26, sergent, 112e groupement de tirailleurs; 14 ans de services. A été cité.

SALEM BEN LARBI BEN MOHAMED, mle au recrutement 4336, sergent, 4e rég. mixte zouaves et tirailleurs; 15 ans de services, 3 campagnes.

MOHAMED BEN LARBI, mle au recrutement F. 3863, soldat de 1re classe, 7e rég. de tirailleurs marocains; 15 ans de services, 2 campagnes.

ABDERRAHMAN BEN M'AHMED, mle au recrutement F. 1119, soldat de 1re classe, dépôt commun des 2e, 6e et 9e rég. de tirailleurs marocains; 15 ans de services, 1 campagne.

BAKHOUCHE LAKHDAR dit AHMED BEN AMAR, mle au recrutement 460, sergent, 11e rég. de tirailleurs algériens; 15 ans de services.

BELAID BEN M'BAREK, mle au recrutement G. 85, soldat, 1er rég. de tirailleurs marocains; 14 ans de services, 2 campagnes.

BOUTAGHANE RABAH, caporal, 11e rég. de tirailleurs algériens; 16 ans de services, 2 campagnes.

MERKICHE DJELLOUL, mle au recrutement 4156, sergent-chef, 6e rég. de tirailleurs algériens; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

ATIKENT ALI, sergent-chef, 11e rég. de tirailleurs algériens; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MAHDJOUB LAZREG OULD BOUCIF, mle au recrutement 0202, soldat de 1re classe, 2e rég. de tirailleurs algériens; 14 ans de services.

KEBIR BEN MOHAMED, mle au recrutement F. 3847, sergent, 4e rég. de tirailleurs marocains; 15 ans de services, 1 campagne.

AYACHI BEN AHMED, mle au recrutement 12003, sergent, 4e rég. mixte zouaves et tirailleurs; 15 ans de services, 2 campagnes.

LAAZAR BEN BOUZIANE EL KHEMIRI, mle au recrutement 2012/27, sergent, 16e rég. de tirailleurs tunisiens; 13 ans de services. A été blessé et cité.

SALAH BEN BRAHIM, mle au recrutement 1429, sergent, groupement de tirailleurs tunisiens 101; 15 ans de services, 2 campagnes.

MOHAMED SALAH BEN AMAR BEN ALI, mle au recrutement 852, sergent-chef, bureau de comptabilité d'infanterie d'Afrique no 8; 15 ans de services, 2 campagnes.

Cavalerie.

CHEVALIER (Luc-Georges-Alexis), adjudant-chef, 5e rég. de chasseurs d'Afrique; 18 ans de services.

BONDIL (Marcel-Marie-Eugène), adjudant-chef, 11e rég. de cuirassiers; 18 ans de services.

BARROYE (Emile), adjudant-chef, 6e rég. de cuirassiers; 18 ans de services.

NOYE (Henri), adjudant, 3e rég. de dragons; 18 ans de services.

LAURENT (Henri-Pierre), adjudant, 11e rég de cuirassiers; 15 ans de services, 3 campagnes.

GRENET (Camille-Aimé-Louis), adjudant, direction générale de l'administration de la guerre et du contrôle; 17 ans de services.

BESOMBES (Pierre-Jean-Marie), adjudant, 11e rég. de cuirassiers; 15 ans de services, 2 campagnes.

FOURNIER (Louis-Donatien), adjudant, 5e rég. de chasseurs d'Afrique; 15 ans de services, 2 campagnes.

DEZOIDE (Albert-Joseph-Raymond), adjudant, Méhalla chérifienne; 16 ans de services, 1 campagne.

DROULLE (Robert-Camille), adjudant-chef, 12e rég. de cuirassiers; 15 ans de services, 2 campagnes.

HUE (Raymond-Ambroise), maréchal des logis, 3e rég. de dragons; 16 ans de services, 1 campagne.

AGACHE (Jules-Simon-Jean-Baptiste), adjudant-chef, 1er rég. de spahis algériens; 15 ans de services, 2 campagnes.

BOILEAU (Germer-Louis-Jean-Marie), adjudant, 3e rég. de hussards; 17 ans de services.

GOM (Henri), adjudant-chef, 7e rég. de chasseurs; 17 ans de services.

PAREYGEAS (Albert), adjudant-chef, 3e rég. de hussards; 17 ans de services.

KIRCH (Emile), adjudant, 7e rég. de chasseurs; 17 ans de services.

BODET (Louis), cavalier de manège, école militaire de la cavalerie; 17 ans de services.

LAUTWEIN (Willibard-Henri), adjudant-chef, 11e rég. de cuirassiers; 17 ans de services.

PIRON (Henri), adjudant, 3e rég. de hussards; 16 ans de services, 1 campagne.

SOUCAZE DES SOUCAZES (Sylvain), adjudant-chef, 1er rég. de chasseurs; 17 ans de services.

BELLISENT (Paul), adjudant, 12e rég. de cuirassiers; 16 ans de services, 1 campagne.

RISCH (Henri-Georges), adjudant, 1er rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 2 campagnes.

INDIGÈNES

EL DJILANI BEN EL HADJ BRAHIM, mle 74, soldat, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services, 3 campagnes.

BELGHALMI YAYA AISSAOUI, mle 412, brigadier, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services, 1 campagne.

ABDESSELEM BEN AOMAR, mle 431, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 3 campagnes.

MOHAMED BEN LAHOUSSINE, mle 462, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 3 campagnes.

GUERBI RABAH, mle 12, soldat, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services.

M'AHMED BEN FADDOUL, mle 2105, soldat, 3e rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 3 campagnes.

LAROUSSI BEN TAHAR BEN BARKA, mle 129, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services.

AHMED BEN MAHMOUD BEN DJEDID, mle 147, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services.

TAHAR BEN LHASSEN, mle 2022, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 3 campagnes.

BELKHIATI HADJ, mle 5167, soldat, 2e rég. de spahis algériens; 17 ans de services.

DJILALLI BEN KADDOUR, mle 0525, soldat, 2e rég. de spahis algériens; 16 ans de services, 1 campagne.

AZOUGUI ABDALLAH, mle 15, soldat, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services, 2 campagnes.

MOHAMED BEN ATMANE, mle 109, soldat, 3e rég. de spahis algériens; 15 ans de services.

MILOUDI BEN HAMOU, mle 868, soldat de 1re classe, 3e rég. de spahis marocains; 15 ans de services, 2 campagnes.

AHMED BEN EL HADJ ALI, mle 2815, maréchal des logis, 4e rég. de spahis tunisiens; 15 ans de services.

BEN HALIMA OULD KOUIDER, mle 0809, soldat de 1re classe, 1er rég. de spahis algériens; 15 ans de services.

Train.

BARBE (Edmond), adjudant, 28e escadron; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

GOUEZOU (Pierre-Francis-Marie), adjudant-chef, 12e compagnie; 18 ans de services. A été cité deux fois.

LAVENU (Armand-Jean), adjudant, 9e compagnie; 18 ans de services.

INDIGÈNES

ABDALLAH BEN KHADIR, soldat de 1re classe, 33e escadron; 17 ans de services, 1 campagne.

AHMED BEN HAMOU, soldat de 1re classe, 33e escadron; 16 ans de services, 2 campagnes.

MAATI BEN MOHAMED, soldat de 1re classe, 33e escadron; 17 ans de services, 1 campagne.

LAHOUSSINE BEN MOHAMED, soldat, 33e escadron; 15 ans de services, 2 campagnes.

TAIBI BEN BOUAZZA, soldat de 1re classe, 33e escadron; 15 ans de services, 2 campagnes.

MAATI BEN BRICK, soldat de 1re classe, 33e escadron; 16 ans de services, 1 campagne.

Garde.

DELCROS (Ernest-Marie), maréchal des logis chef, 4e légion de la garde; 17 ans de services, 1 campagne.

LAVABRE (Emile-Justin), garde, 3e légion de la garde; 16 ans de services, 1 campagne.

POTAY (Victor), 6e légion de la garde; 17 ans de services.

MOUGIN (Léon-Joseph), maréchal des logis chef, 3e légion de la garde; 17 ans de services.

Artillerie.

FERRIE (Marius-Vital), aspirant, 61e rég. d'artillerie; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

NATHAN (Marcel), adjudant-chef, groupement de D. A. T. 412; 17 ans de services, 1 campagne.

CORDOLEANI (Pierre-Louis), adjudant, groupement de D. A. T. 412; 17 ans de services, 1 campagne.

MERLIN (Jean-François), adjudant-chef, département de l'Isère ; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

SANDRA (Joseph), adjudant-chef, 67e rég d'artillerie; 16 ans de services, 1 campagne. A été cité.

THIRIET (Gaston-Auguste), adjudant, 4e rég. d'artillerie; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

INDIGÈNES

CHIBANI ALI, maréchal des logis, 67e rég. d'artillerie; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ECH CHIHAOUI BEN CHIHAOUI BEN SALEM BOU SEDRA ET TIMOUNI, maréchal des logis, 62e rég. d'artillerie; 16 ans de services, 2 campagnes.

MAITRES OUVRIERS D'ÉTAT ET SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DE L'ARTILLERIE

PENNANEACH (Octave-Ernest), adjudant du service de l'artillerie, établissement principal du service de l'artillerie de Toulouse; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

RENARD (Roger-Auguste), adjudant du service de l'artillerie, établissement principal du service de l'artillerie de Castres; 18 ans de services, 1 campagne.

Génie.

MORIN (Auguste-Noël), adjudant, troupes du génie en zone occupée; 17 ans de services. A été cité.

R 4881

H4224 – 0014

ANDRIEU (Amédée-Armand), adjudant-chef, groupe de transmissions 8/17; 17 ans de services. A été cité.

KIEFER (Charles-Jean), adjudant-chef, 2e bataillon du génie; 17 ans de services. A été cité.

SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DU GÉNIE

ALLIER (Louis-Gustave), adjudant-chef en congé d'armistice, direction du génie de Lyon; 17 ans de services.

CHARPENTIER (André-Clément), adjudant-chef en congé d'armistice, direction du service des bâtiments de Reims; 17 ans de services.

GARDEL (Lucien-Eugène-Paul), adjudant-chef en congé d'armistice, direction du génie de Clermont-Ferrand; 17 ans de services.

INDIGÈNES

MOHAMED BEN BOU MEHDI, mle 2081, sapeur, 31e bataillon du génie; 16 ans de services, 4 campagnes.

MOHAMED BEN SALAH, mle F. 2348, sergent-chef, 31e bataillon du génie; 15 ans de services, 4 campagnes.

Gendarmerie.

FLECKINGER (Louis), maréchal des logis chef, gendarmerie Nord-Ouest; 18 ans de services, 1 campagne.

COCHOIS (Alexis), gendarme, détachement de Cochinchine-Cambodge; 14 ans de services, 6 campagnes.

CARRE (Jules), maréchal des logis chef, 4e légion; 20 ans de services, 1 campagne.

COCHET (Augustin), gendarme, 10e légion; 18 ans de services.

VENIEN (Robert), gendarme, 9e légion; 18 ans de services.

PELAUX (Alban), gendarme, 9e légion; 18 ans de services.

AUGUIN (Georges), gendarme, 9e légion; 19 ans de services.

LOUIS (Joseph), maréchal des logis chef, 12e légion; 16 ans de services, 1 campagne.

RAYNAUD (Fernand), gendarme, 12e légion; 20 ans de services.

BOUTEAUD (André), maréchal des logis chef, 18e légion; 14 ans de services, 5 campagnes.

LOUBEYRES (Jean), gendarme, 18e légion; 23 ans de services, 10 campagnes.

LARRUE (Jean), adjudant, compagnie de la Corse; 16 ans de services, 11 campagnes.

GUINET (Edmond), maréchal des logis chef, 8e légion; 19 ans de services.

AMBLARD (Maurice), maréchal des logis chef, 8e légion; 21 ans de services, 2 campagnes.

RACINE (Roger), maréchal des logis chef, 3e légion; 19 ans de services.

GARNIER (Maurice), maréchal des logis chef, 6e légion; 18 ans de services.

CALOT (Anicet), gendarme, 5e légion; 19 ans de services, 2 campagnes.

HARY (Louis), gendarme, 5e légion; 18 ans de services, 1 campagne.

HELLUY (Marcel), gendarme, 6e légion; 23 ans de services, 3 campagnes.

MARION (François), gendarme, 7e légion *bis;* 18 ans de services.

BESSON (Jules), gendarme, 7e légion *bis;* 15 ans de services.

CHEVENEMENT (Charles), gendarme, 7e légion *bis;* 19 ans de services, 1 campagne.

MEYNADIER (Ernest), garde, légion de la garde de Paris; 20 ans de services.

NOE (Jules), garde, légion de la garde de Paris; 18 ans de services.

BOURGEOIS (Louis), garde, légion de la garde de Paris; 18 ans de services.

SCHUCH (Frédéric), gendarme, 20e légion; 18 ans de services.

HUSSON (Jules), gendarme, 20e région; 18 ans de services.

LAUCHET (Anatole), gendarme, 9e légion *bis;* 18 ans de services, 4 campagnes.

CARRAT (Edouard), gendarme, 9e légion *bis;* 20 ans de services.

NANQUETTE (Eugène), gendarme, 9e légion *bis;* 20 ans de services.

FAVRE (Etienne), gendarme, légion du Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes.

ESPERE (Edouard), maréchal des logis chef, 17e légion; 18 ans de services.

BABY (Ladin), maréchal des logis chef, 17e légion; 18 ans de services.

CALVET (Justinien), gendarme, 17e légion; 16 ans de services.

CHECK TOURE, auxiliaire indigène, détachement de l'Afrique occidentale française; 18 ans de services.

JEANJEAN (Laurent), gendarme, 16e légion; 20 ans de services.

ESQUIROL (Henri), gendarme, 16e légion; 16 ans de services, 1 campagne.

AUPETIT (Jacques), gendarme, 19e légion; 17 ans de services, 7 campagnes.

PAUL (Maurice), gendarme, 19e légion; 14 ans de services, 10 campagnes.

REYSSET (Emilien), gendarme, 19e légion; 14 ans de services, 8 campagnes.

SANTONI (Antoine), gendarme, 19e légion; 15 ans de services, 6 campagnes.

JAULT (Claude), gendarme, 8e légion; 20 ans de services.

BREGER (Joseph), gendarme, 10e légion; 18 ans de services.

GIE (Georges), gendarme, 8e légion; 21 ans de services, 1 campagne.

VATIN (Charles), gendarme, 2e légion; 23 ans de services.

FAUQUE (Pierre), maréchal des logis chef, 17e légion; 16 ans de services, 1 campagne.

DESFORGES (Robert), gendarme, gendarmerie Paris Sud-Ouest; 23 ans de services, 2 campagnes.

GERARD (Lucien), gendarme, 6e légion; 23 ans de services.

LOCOGE (Charles), gendarme, gendarmerie Paris-Est; 21 ans de services.

BELAIR (Louis), gendarme, 12e légion; 21 ans de services.

COUTREC-BETET (Joseph), gendarme, 18e légion; 20 ans de services, 1 campagne.

LEROYER (André), gendarme, 3e légion; 21 ans de services.

FRADET (Rémy), gendarme, 9e légion *bis;* 20 ans de services, 4 campagnes.

SUBRA (Etienne), gendarme, 16e légion; 21 ans de services, 2 campagnes.

GOSSE (Jules), gendarme, 16e légion; 21 ans de services, 2 campagnes.

SAYROU (Moïse), gendarme, 16e légion; 21 ans de services, 1 campagne.

FRANCOUAL (Jacques), gendarme, 9e légion; 20 ans de services.

MATHIEU (Maurice), gendarme, légion du Maroc; 18 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

ABRAM (Jean-Alphonse), sergent-chef, 7e rég. de tirailleurs sénégalais; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DUBUC (Rolland), sergent-chef en service en Indochine; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MAHIER (Edouard-Georges), soldat de 1re classe, 43e rég. d'infanterie coloniale; 15 ans de services, 7 campagnes.

LEPINE (Raymond-Eugène), caporal-chef, 6e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 7 campagnes.

BEYLER (Ambroise), adjudant-chef, 13e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

GIORGI (Pierre-Paul), adjudant, rég. du Soudan; 15 ans de services, 7 campagnes.

LEPICIER (Marcel-Omer-Jean), adjudant-chef, 7e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

PAUGAN (Jacques), sergent, 21e rég. d'infanterie coloniale; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

AIMIER (Camille-Lucien), sergent-chef, dépôt des isolés coloniaux de Dakar; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

LE MOING (Auguste-Georges), adjudant, 7e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

DUSSAC (Félicien), adjudant, commandement colonial du camp de Rivesaltes; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GRIMALDI (Don-Marcel), aspirant, 7e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

ROSSI (Dominique), soldat de 1re classe, 21e rég. d'infanterie coloniale; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

FERAUD (Alexis-Marcel), adjudant-chef, 1er rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RADELINARIVD (Victor-Yves-Emmanuel), caporal-chef, 13e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

GARSI (Dominique-Antoine), sergent en congé d'armistice; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MENGUY (Maurice-Joseph-Yves), aspirant, 7e rég. de tirailleurs sénégalais; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PATRONE (Adrien-Joseph), adjudant, rég. du Soudan; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

VALLET (Maurice), sergent-chef, rég. du Soudan; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

JACQ (Joseph-Marie), adjudant-chef, centre de transition des troupes coloniales n° 1 de Fréjus; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TRAMONI (Antoine-Toussaint), adjudant, centre de transition des troupes coloniales n° 4 de Fréjus; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CORBIERE (André-Jules), adjudant, commandement colonial du camp de Rivesaltes; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GIOVANELLI (Jean), sergent en congé d'armistice; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

INDIGENES

RAKOTOZAFY, mle 4826, sergent, 1er rég. mixte de Madagascar; 14 ans de services, 6 campagnes.

NGUYEN KHOAI, mle 1531, caporal, bataillon mixte d'infanterie coloniale de la Chine du Nord; 14 ans de services, 6 campagnes.

KIRINIOU NANMOUNERA, mle 28928, bataillon autonome d'infanterie coloniale du Maroc; 15 ans de services, 6 campagnes.

PIA OUATTARA, mle 25825, sergent-chef, 15e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

NIAMEGUE OUATTARA, mle 27536, adjudant-chef, 15e rég. de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 6 campagnes.

PEILLE, mle 10624, tirailleur de 1re classe, camp de rapatriables sénégalais d'Oran; 15 ans de services, 6 campagnes.

BUI BINH GIUNG, mle 5152, sergent-chef, bataillon mixte d'infanterie coloniale de Chine; 14 ans de services, 5 campagnes.

RAMANANTSOA, mle 3875, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 5 campagnes.

RAKOTONOMBY, mle 4263, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 5 campagnes.

B 44882

H4224 – 0015

ASSANE DAZI, mle 1051, caporal, centre de regroupement de Bizerte; 15 ans de services, 4 campagnes.

THAI VAN QUAT, mle 4679, sergent-chef, bataillon mixte d'infanterie coloniale de Chine; 14 ans de services, 5 campagnes.

DIOTINEKO TROYE, mle 27824, sergent, rég. de tirailleurs sénégalais des confins algériens; 14 ans de services, 5 campagnes.

DIMY (Jean-François), mle 4414, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 5 campagnes.

KOTO (Albert), mle 626, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 5 campagnes.

VO DA, mle 4627, tirailleur de 1re classe, centre de transition des troupes coloniales no 1 de Fréjus; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ZIEI, mle 12632, sergent, centre de regroupement de Bizerte; 15 ans de services, 4 campagnes.

RABEFAKO, mle 4627, caporal, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

GOALAKA, mle 3412, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

BALABILI ONIPOGUI, mle 10230, tirailleur de 1re classe, dépôt de transition de la Guinée; 15 ans de services, 4 campagnes.

RABELALANA, mle 4628, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

BAKOLONA, mle 4101, tirailleur de 2e classe, 2e rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

RAKOTO (Joseph), mle 2179, adjudant, 1er rég. mixte de Madagascar; 17 ans de services, 2 campagnes.

RABODODO, mle 4492, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

VAMORO DONZO, mle 10508, tirailleur de 1re classe, dépôt de transition de la Guinée; 15 ans de services, 4 campagnes.

VANONA, mle 13414, caporal, 2e rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

RABEMANANTSOA, mle 4284, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 4 campagnes.

RASAIMANA, mle 4295, caporal, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

LEZAKA, mle 3607, sergent-chef, 2e rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

RAZAFINJATO, mle 5122, tirailleur de 1re classe, dépôt de transition de Madagascar; 14 ans de services, 3 campagnes.

RABONIFASY, mle 4901, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 14 ans de services, 3 campagnes.

RATSISOSOTRA, mle 4557, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

RANDRIAMIHAFY, mle 4521, sergent-chef, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

LAIMIFIDY, mle 4475, tirailleur de 1re classe, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

RALAISIHANAKA, mle 4544, sergent-chef, 1er rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

PELIMANGA, mle 4409, caporal, 2e rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 3 campagnes.

RATAVILAHY, mle 5940, sergent-chef, bataillon de tirailleurs malgaches; 14 ans de services, 3 campagnes.

RAKOTOMANGA, mle 4470, sergent-chef, 2e rég. mixte de Madagascar; 15 ans de services, 2 campagnes.

Artillerie.

VINCIGUERRA (Etienne), aspirant, rég. d'artillerie coloniale du Maroc; 15 ans de services, 6 campagnes.

MAITRE (Henri - Robert), adjudant, groupe d'artillerie coloniale de Diego Suarez; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GUILLAUME (Jean-François), premier canonnier, rég. d'artillerie coloniale du Maroc; 14 ans de services, 6 campagnes.

MORLEC (Albert-Joseph), adjudant, dépôt mixte des isolés de Marseille; 14 ans de services, 6 campagnes.

INDIGÈNES

PHAN VIET TUAT, mle 4548, brigadier, 4e rég. d'artillerie coloniale; 14 ans de services, 6 campagnes.

LE THOAN, mle 5332, brigadier, centre de transition des troupes coloniales no 1 de Fréjus; 14 ans de services, 5 campagnes.

RAZANAKOTO, mle 4048, premier canonnier, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale; 15 ans de services, 4 campagnes.

KIM MUM, mle 5535, premier canonnier, 5e rég. d'artillerie coloniale; 15 ans de services, 3 campagnes.

RALAITAVY, mle 3001, brigadier, centre de transition des troupes coloniales no 1 de Fréjus; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

NIAKOLA NIOKE, mle 14420, maréchal des logis chef, rég. d'artillerie coloniale du Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

Instruction du 8 décembre 1941 pour l'application de la loi du 18 mars 1941, relative au dégagement des effectifs des caporaux-chefs, caporaux et soldats.

Article 1er.

Les caporaux-chefs, caporaux et soldats libérés du service et pouvant bénéficier des dispositions de la loi du 18 mars 1941 sur le dégagement des effectifs seront admis à la jouissance d'une pension proportionnelle calculée dans les conditions de l'article 44 de la loi du 14 avril 1924. En plus des services réellement accomplis, il sera tenu compte, dans la liquidation des pensions, d'une bonification égale à la moitié du temps compris entre la date de radiation des cadres et la date où les intéressés atteindront soit 25 ans de services, soit la limite d'âge fixée par l'article 68 de la loi du 31 mars 1928 et l'article 2 de la loi du 15 octobre 1928 (1re et 2e catégorie).

Cette bonification ne pourra ni modifier la nature de la pension, ni dépasser 4 ans. Elle sera ajoutée au temps de service réel dans les conditions prévues à l'article 39 de la loi du 14 avril 1924.

Au cas où l'intéressé aurait précédemment reçu un pécule, le montant du pécule non reversé lui sera retenu sur les premiers arrérages de sa pension par fractions représentant le cinquième des arrérages de ladite pension.

Article 2.

Les caporaux-chefs, caporaux et soldats bénéficiaires des dispositions de l'article 1er ci-dessus pourront opter pour l'attribution immédiate d'une dotation en argent, dont le montant sera calculé sur la base par année de service effectif du quart de la solde annuelle d'activité, correspondant au grade et à l'échelon détenus au jour de la radiation des cadres actifs et décomptée d'après les tarifs applicables à cette date aux militaires de même grade et de même ancienneté de service en activité de service dans les formations de l'armée.

La part de dotation afférente à une fraction d'année sera déterminée à raison d'un douzième par mois de l'allocation annuelle.

Celle afférente à une fraction de mois sera comptée pour un mois entier.

Les services effectifs à prendre en considération pour déterminer le montant de la dotation sont ceux qui, normalement, seraient entrés en compte dans la liquidation de la pension, à l'exclusion des services civils.

Cette dotation pourra, dans les conditions fixées par un arrêté interministériel en préparation relatif à la majoration de pécule applicable aux militaires rayés des cadres en application des lois du 19 septembre 1940 sur le dégagement des cadres, être augmentée de 50 p. 100 lorsqu'elle sera affectée soit à l'acquisition, à l'extension, ou à l'exploitation d'un domaine rural, soit à la création ou à l'extension dans une commune rurale ou à entreprise industrielle de petite ou de moyenne importance.

Article 3.

L'option prévue à l'article précédent devra être exercée dans un délai maximum de deux ans à partir de la date de radiation des contrôles.

Tout militaire optant pour la dotation devra adresser dans le délai fixé ci-dessus une demande à son dernier chef de corps ou de service. Cette demande sera appuyée d'une déclaration, en double exemplaire, indiquant s'il s'engage ou non à affecter la totalité de cette dotation soit à l'acquisition, à la création ou à l'extension dans une commune rurale d'une entreprise industrielle de petite ou de moyenne importance, soit à l'acquisition, à l'extension ou l'exploitation d'un domaine rural.

La dotation sera attribuée de plein droit si les conditions requises sont remplies.

Article 4.

Le montant de la dotation, calculé, comme il est dit à l'article 2, en fonction des services effectivement accomplis, est à ordonnancer en une seule fois, sous déduction, s'il y a lieu:

1o Du montant des sommes effectivement perçues par les intéressés au titre de la pension proportionnelle;

2o Du montant du pécule perçu en application de l'article 80 de la loi du 31 mars 1928 et que les intéressés n'auraient pas reversé en application de la loi du 27 février 1935.

La dotation proprement dite est payée directement à chaque ayant droit. Toutefois, les militaires dont la déclaration d'affectation de la dotation donnera lieu à l'attribution de la majoration de 50 p. 100 pourront, s'ils le désirent, recevoir seulement par versement direct une fraction de la dotation, le payement du surplus suivant le sort de ladite majoration.

Les conditions de versement de la majoration de 50 p. 100 seront précisées par un arrêté interministériel en préparation.

En cas de décès après option pour la dotation, celle-ci est versée aux héritiers.

Article 5.

La dotation instituée par l'article 2 de la loi du 18 mars 1941 est exclusive du pécule accordé en application de l'article 80 de la loi du 31 mars 1928 ou de l'article 14 de la loi du 5 octobre 1940.

Elle est insaisissable, sauf pour les créances privilégiées aux termes de l'article 2101 du code civil et dans les circonstances prévues par les articles 203, 205, 206, 207 et 214 du même code, la portion saisissable étant du cinquième pour les créances privilégiées et du tiers pour les dettes alimentaires.

Ces deux retenues peuvent se cumuler. Les saisies-arrêts doivent être faites entre les mains des agents des finances sur la caisse desquels les mandats sont délivrés.

Le remboursement des retenues pour pension n'est pas dû aux militaires ayant droit à la dotation prévue par l'article 2 de la loi du 18 mars 1941.

Pour le ministre secrétaire d'Etat à la guerre:

Le contrôleur général, conseiller d'Etat, directeur général de l'administration de la guerre et du contrôle,

LACHENAUD.

B4 883

H4224 – 0016

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

N° 5287. — Décret du 20 décembre 1941 portant expropriation de terrains à Marseille (Arenc).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Considérant qu'il est nécessaire pour le département de la marine d'acquérir des terrains sis dans la ville de Marseille,

Vu le décret-loi du 8 août 1935 concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment l'article 59;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 complétant le précédent;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu la loi du 11 octobre 1940 tendant à simplifier les procédures d'expropriation pour l'exécution d'urgence de travaux destinés à lutter contre le chômage;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 1941 déclarant d'utilité publique et d'urgence les travaux pour la construction des casernements de la gendarmerie maritime;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à la marine,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont soumises à l'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles teintées en rose sur les plans ci-joints inscrites à la section F du cadastre de la ville de Marseille et ayant les contenances suivantes:

DÉSIGNATION des propriétés.		NOMS DES PROPRIÉTAIRES inscrits à la matrice cadastrale.	SURFACES A EXPROPRIER		
Section.	Numéro		Ha	A	Ca
F	4663	Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, place de la Joliette	00	73	94
F	4664 p.	Etablissements P. Bancilhon et Varlot, impasse Gaudelet, 11, Paris (11e)	00	38	05
F	4664 p.	Société immobilière marseillaise, 12, rue de la République, Marseille	00	11	01
F	4664 p.	Idem	00	35	32
F	4668 p.	Société des travaux et industries maritimes, boulevard de Paris, à Marseille	00	07	94
F	4668 p.	Compagnie des docks et entrepôts de Marseille	00	39	50
F	4669 p.	Etablissements Jacob Delafon et Ce, 11 rue de la Rapée, Paris	00	26	57
F	4669 p.	Société immobilière marseillaise, 12, rue de la République, Marseille	00	02	00
F	4669 p.	Compagnie des docks et entrepôts de Marseille	00	12	57
		Surface totale à acquérir	02	45	90

Art. 2. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 20 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat à la marine,
Al DARLAN.

N°s 5362 et 5363. — Décrets du 22 décembre 1941 portant élévation et promotion dans la Légion d'honneur.

Par décrets du Maréchal de France, chef de l'Etat français, en date du 22 décembre 1941, rendus sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises:

M. le vice-amiral Godfroy (René-Emile) a été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

MM. les contre-amiraux:

Latham (Henri-Pierre);
Rouyer (Pierre-Michel-Albert);
Battet (Robert-Marie-Joseph),

ont été promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

TABLEAUX DE CONCOURS pour la Légion d'honneur en 1941

(Loi du 11 octobre 1941 et décret du 3 novembre 1941.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur:

A. — Officiers de marine.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

MM.

Meyer (Jules-Hubert), capitaine de frégate.
Saunois (Marie-Georges), capitaine de frégate.
Beaussant (André-Ernest), capitaine de frégate.
De Gantès (Jean-François-Urbain-Marie), capitaine de corvette.
Géli (Charles-Henri-Marie-Bertrand), capitaine de frégate.
Chevillotte (Xavier-Marie-Joseph), capitaine de frégate.
Harnay (Alexis-Yves-Marie), capitaine de frégate.
L'Herminier (Jean), capitaine de corvette.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM. les lieutenants de vaisseau:

Labarère (Lucien-Jean-Alexandre).
Champoiseau (Jacques-Marcel-Armand).
Moreau (Paul-Gustave).
Petit (Jean-Marie-Théodore-Louis).
Grinda (Louis-Joseph-Honoré)
O'Neil (Jean-Augustin-Marie).
Blain (Louis-Pierre-Eugène).
Combes (Roger-Jean).
Guillon (René-Jean-Marie).
Olieu (Philippe-Alfred).
Caminati (Roger).
Chapuis (Louis).
Cruchet (Henri-Daniel).
Crescent (Pierre-Adrien-André).

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

MM.

Bernardini (François), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.
Dufour (Maurice-Achille), ingénieur mécanicien principal.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Lamarre (René-Jules-Pierre), ingénieur mécanicien principal.
Pfundstein (Maximilien), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Cardi (Georges-Joseph-Dominique), ingénieur mécanicien principal.
Kervern (Georges-Yves-Marie), ingénieur mécanicien de 1re classe.

C. — Corps des ingénieurs des industries navales.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur

M. Bernard (Paul-Marie), ingénieur en chef de 2e classe (A. N.).

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Lang (Louis-Maurice), ingénieur en chef de 2e classe.
Darpas (Joseph-Georges), ingénieur principal (A. N.).

D. — Corps du commissariat.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Le Roy (Eugène-Marie), commissaire principal.
Périn (Edouard-Henri), commissaire principal.

E. — Officiers du corps de santé.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Delom (Robert-Paul-André), médecin en chef de 2e classe.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Dupouy (André-Pierre-Auguste), médecin principal.
Le Meillet (Guy-Armand-Joseph), médecin principal.

F. — Administrateurs de l'inscription maritime et professeurs d'hydrographie.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Marchis (Edmond-Gédéon-Lucien), administrateur en chef de 1re classe.

B 4884

H4224 – 0017

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Forner (Raymond-Joseph), administrateur principal.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte et corps des chefs de musique de la marine.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Cevaer (Yves-Jean), officier principal des équipages de la flotte (fusilier).

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Desria (Francis-Adolphe), officier de 1re classe des équipages de la flotte (radio-télégraphistes).

Mallegol (Yves-Marie), officier de 2e classe des équipages de la flotte (manœuvre).

Gouzard (Jean-Michel-Alain), officier de 2e classe des équipages de la flotte (électricien).

Corps des adjoints et attachés d'administration et des ingénieurs des directions de travaux.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Branche des directions de travaux)

MM.

Rolland (Pierre-Vincent), ingénieur de 1re classe (C. N.).

Bouin (Germain-Lucien), ingénieur principal (C. N.).

Tableau spécial de l'aéronautique.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Fournier (Julien-Jacques-Marie-Joseph), lieutenant de vaisseau.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Hervé (Jean-Victor), lieutenant de vaisseau.

Marins de tous grades des équipages de la flotte, mariniers de port, pompiers de port, guetteurs sémaphoriques, surveillants des arsenaux et gendarmes maritimes.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Philip (François), premier maître pilote d'aviation, mle 122232-2.

Faujour (Eugène), premier maître timonier, mle 98114-2.

Henry (Pierre), maître principal torpilleur, mle 102206-2.

Fave (Toussaint), maître principal canonnier, mle 104596-2.

Lollichon (Louis), maître principal de manœuvre, mle 133938-2.

Le Gall (Jean-Marie), maître principal fusilier, mle 133227-2.

Neveu (Antoine), maître principal de manœuvre, mle 133845-2.

Roger (Jean), maître principal électricien, mle 113700-2.

Tableau spécial de l'aéronautique.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Becam (Lucien), premier maître pilote d'aviation, mle 3054-25-H.

Décorations sans traitement

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

MM.

Stroh (Henri-Charles), ingénieur en chef de 2e classe des industries navales de réserve (C. N.).

Krug-Basse (Jean), ingénieur hydrographe principal de réserve.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Florens (René-Jean), lieutenant de vaisseau de réserve.

Labarrière (Robert), lieutenant de vaisseau de réserve.

Combe (Fernand-Marie-Etienne-Paul), lieutenant de vaisseau de réserve.

Lang (Robert-Emile), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

D'Acremont (Jules-Marie-Antoine), ingénieur principal des industries navales de réserve (C. N.).

Peironet (Gaston-Auguste-Eugène), commissaire de 2e classe de réserve.

Nobilo (Honoré-Adrien), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve (fourrier).

Jaffré (Félix), ingénieur des directions de travaux de 2e classe de réserve (C. N.).

Marine marchande.

Personnel navigant.

Décorations sans traitement

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

MM.

Tempesti (Juste), capitaine au long cours.

Seronde (Edouard), capitaine au long cours.

Poucssel (Emile), capitaine au long cours.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

Delgrande (Ange), capitaine au long cours.

Brachet (Jean), capitaine au long cours.

Gouriou (Emile), capitaine au long cours.

Christofini (Louis-Jean-Emile), capitaine au long cours.

Amadei (Antoine), capitaine de la marine marchande.

L'Heureux (Pierre), capitaine au long cours.

Guillouzo (Eugène-Victor), capitaine au long cours.

Fournot (Maurice-Jules-Alexandre), capitaine au long cours.

Desse (Charles), capitaine au long cours.

Monanicq (Jean-Paul), capitaine au long cours.

Ridel (Auguste), officier mécanicien de la marine marchande.

Redon (Charles), capitaine au long cours.

Miny (Constant), capitaine de la marine marchande.

Joseph (Alfred), médecin à la Compagnie des messageries maritimes.

Roubaud (Charles), capitaine au long cours.

Fabre (Louis-Joseph-Roch), capitaine au long cours.

Parès (Sylvère), capitaine au long cours.

TABLEAU DE CONCOURS
pour la Médaille militaire en 1941

(Loi du 11 octobre 1941 et décret du 3 novembre 1941.)

Marins de tous grades des équipages de la flotte, mariniers de ports, pompiers de port, guetteurs sémaphoriques, surveillants des arsenaux, gendarmes maritimes et marins indigènes.

Décorations avec traitement

Tableau spécial aéronautique.

Baron (Roger), maître pilote d'aviation, 166-26-2.

Baufour (Jean), second maître pilote d'aviation, 5552-C-28.

Cauquil (Louis), second maître pilote d'aviation, 136-T-28.

Manœuvre.

Caherec (François), maître, 13-28-3.

Belleguic (François), premier maître, 4151-B-28.

Falhon (Berthin), maître, 2695-27-2.

Cudennec (Jean), premier maître, 2329-25-2.

L'Hostis (Didyne), maître, 4271-B-28.

Timoniers.

Jannez (Jean), maître, 3002-T-28.

Le Dean (Albert), maître, 3684-B-28.

Pinson (Yves), maître, 3823-B-28.

Loncle (Raphaël), premier maître, 175-28-2.

Hydrographes.

Macquet (Joseph), agent civil principal de 2e classe, 4369-27-1.

Pilotes de la flotte.

Guena (Etienne), maître, 664-B-31.

Charpentiers.

Maguet (Jean-Marie), second maître, 3838-27-2.

Pilotes d'aviation.

Bruzaud (Armand), second maître, 23-R-29.

Moreau (Marcel), maître, 3676-C-29.

Arrimeurs d'aéronautique.

Petrez (Emile), second maître, 2324-27-5.

Canonniers.

Ohlmann (Georges), maître, 330-C-28.

Krebs (Edouard), maître, 696-T-28.

Lecannelier (Auguste), premier maître, 1416-C-29.

Le Roux (Joseph), quartier-maître, 136731-2

Jullien (Jean), maître, 4501-27-2.

Madec (Jean), maître, 1137-B-28.

Opticiens télémétristes.

Kervella (Pierre-Marie), maître, 2738-27-2.

Morin (Eugène), second maître, 857-B-28.

Armuriers.

Becam (Yves), maître, 1125-B-28.

Dol (Albert), second maître, 395-26-5.

Bonnaire (Robert), second maître, 1331-L-28.

Fusiliers.

Marzin (François), maître, 842-27-2.

Tanguy (Yves), maître, 615-B-28.

Vidal (Maurice), maître, 429-27-5.

Scelo (Henri), maître, 1432-C-28.

Menot (Joseph), maître, 2580-27-2.

B 44885

H4224 – 0018

Torpilleurs.

Le Baudour (Louis), maître, 448-B-29.
Paugam (François), maître, 738-27-2.
Legagnoux (Jean), maître, 2280-27-5.

Electriciens.

Le Badezet (Raymond), maître, 1426-26-3.
Moysan (Louis), maître, 3119-27-2.
Goarin (Jean), second maître, 59-26-2.
Morvan (Pierre), maître, 4472-27-2.
Paquet (Marcel), second maître, 189-27-3.

Radiotélégraphistes.

Marc (Guillaume), maître, 4223-26-2.
Le Gall (Jean-Louis), second maître, 2695-B-28.

Radiotélégraphistes volants.

Reynaud (Albert), second maître, 2153-T-29.
Tretout (Joseph), second maître, 1114-B-28.
Buord (Léon), maître, 1035-L-30.

Mécaniciens.

Paillard (Georges), maître, 125-498-2.
Peyrin (René), second maître, 95-038-5.
Cozic (Yves), maître, 129-868-2.
Dubuis (Marc), second maître, 71-652-1.
Masson (Francis), second maître, 584-25-2.
Simon (Alphonse), maître, 3126-27-1.
Danic (Louis), maître, 37-27-3.
Simon (Eugène), second maître, 3147-T-28.
Ogor (Charles), second maître, 246-25-5.
Diverres (François), second maître, 1741-27-2.
Queverue (Nabord), second maître, 813-C-28.
Lezenven (Pierre), second maître, 4566-26-2.
Lebrun (Maurice), second maître, 2235-27-5.
Flot (Gaëtan), second maître, 302-27-1.
Comerly (Louis), second maître, 405-26-5.
Josset (Louis), maître, 3565-26-2.

Mécaniciens d'aéronautique.

Mouchonnet (Albert), agent civil principal de 2e classe, 1221-T-30.
Cadiot (Théodore), second maître, 94-L-31-A.

Mécaniciens de défense des côtes.

Favarel (René), agent civil principal de 3e classe, 2019-27-5.

Chauffeurs.

Heno (Frédéric), maître, 2302-27-3.
Rio (Alphonse), quartier-maître, 2089-27-3.
Lintanf (André), second maître, 3564-27-2.
Kerebel (François), second maître, 1136-27-2.
Herve (Yves), second maître, 3468-29-2.
Argand (Edouard), second maître, 2159-27-2.

Fourriers.

Simon (Jean), maître, 4639-B-28.
Le Corre (Michel), premier maître, 1742-25-2.
Luciani (Jean), premier maître, 240-T-28.

Secrétaires.

Poirier (Robert), agent civil principal de 3e classe, 1890-25-1.
Sellen (Pierre), agent civil principal de 3e classe, 1847-C-29.

Commis aux vivres.

Le Bras (Ernest), agent civil principal de 3e classe, 775-B-28.

Cuisiniers.

Négrier (Robert), agent civil de 1re classe, 638-27-1.

Indigènes.

Abdoulaye Tall, quartier maître laptot, 68502-Dakar.
Amor ben Ahmed C'Cheikh Amor, quartier-maître infirmier, 3244-B-H-T.

Infirmiers.

Lannon (Albert), agent civil chef, 129624-2.
Poulain (Théodore), agent civil chef, 1780-L-28.

Mariniers de port.

Lamer (Jean), marinier chef, 43130-2.
Millet (Henri), marinier de 1re classe, 71-26-1.
Drean (Alphonse), marinier chef, 42955-3.
Giona (Léonard), marinier chef, 87559-5.
Pisella (Jean), marinier de 1re classe, 100677-5.

Surveillants des arsenaux.

Le Roux (Ernest), surveillant de 1re classe, 34110-3.

Guetteurs sémaphoriques.

Cuvilliez (Henri), guetteur principal de 3e classe, 74748-1.
Le Moign (Albert), guetteur chef de 1re classe 461-24-2.

Pompiers de port.

Rogel (René), pompier chef, 122383-2.

Gendarmes maritimes.

Nobili (Antoine), gendarme, 101477-5.
Edy (Louis), gendarme, 285-L-36.

Pour services exceptionnels.

Bertrand (Pierre), matelot canonnier, 167-R-37. Services actifs: 4 ans. Amputation de la cuisse droite avec ankylose complète de la hanche et raideur de l'épaule droite (explosion de son bâtiment). Invalidité: 95 pour 100.

Charpentier (André), second maître canonnier, 1563-27-4. Services actifs: 14 ans. Amputation du bras droit (explosion de son bâtiment). Invalidité: 90 p. 100.

Clairo (Georges), quartier-maître torpilleur. 1226-L-37. Services actifs: 4 ans. Grièvement blessé par éclats de mine au bras et à la main gauche (explosion de son bâtiment). Invalidité: 85 p. 100.

Mari (Jean), matelot mécanicien, 1262-R-37. Services actifs: 4 ans. Enucléation de l'œil droit et ankylose de deux doigts de la main droite (explosion de son bâtiment). Invalidité: 80 p. 100.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Nos 5360 et 5361. — **Décrets des 9 et 10 décembre 1941 portant élévation et promotions dans la Légion d'honneur.**

Par décret en date du 9 décembre 1941, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à compter du 25 décembre 1941:

DE TURENNE (Armand-Jean), colonel; 32 ans de services, 11 campagnes, 2 blessures, 11 citations, 27 ans de bonifications pour services aériens, 91 annuités. Commandeur de la Légion d'honneur du 2 juillet 1931.

Par décret en date du 10 décembre 1941, sont promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à compter du 25 décembre 1941:

LE ROUX (Robert-Francisque-Marie), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 15 campagnes, 3 blessures, 6 citations, 23 ans de bonifications pour services aériens, 86 annuités. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1928.

CHEVILLION (Ferdinand-Paul), lieutenant-colonel, en congé, du personnel navigant; 33 ans de services, 9 campagnes, 3 blessures, 8 citations, 16 ans de bonifications pour services aériens, 81 annuités. Officier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925.

Légion d'honneur et médaille militaire

LÉGION D'HONNEUR

Sont inscrits au tableau spécial dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

POUR LE GRADE D'OFFICIER

A. — Corps des officiers de l'air.

DUCHANGE (Maurice-Georges), commandant; 22 ans de services, 12 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 76 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1929.

BARRIOT (Pierre-Henri-Victor), commandant; 26 ans de services, 8 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, combattant volontaire, 71 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1924.

DURET (Pierre-François-Eugène), commandant; 22 ans de services, 3 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 2 citations, 71 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 janvier 1929.

PAOLI (Etienne), commandant; 22 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens, 2 blessures, 4 citations, 70 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 janvier 1929.

LAFON (Charles-Marie-Albert), commandant; 23 ans de services, 6 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 67 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1931.

MEYER-JARDIN (Eugène-Jean), commandant; 19 ans de services, 7 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens, 3 citations, 63 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1931.

PLOU (Jean-Faustin), commandant; 20 ans de services, 7 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 3 citations, 63 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

MIELLET (Herbert-Charles-Louis), commandant; 20 ans de services, 4 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens, 62 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

BARBERON (Jean-Paul-Etienne), commandant; 20 ans de services, 3 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens, 3 citations, 60 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

MARETTE (Pierre-Marie), commandant; 17 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 3 citations, 59 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 février 1932.

B. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

DAUSSANT (Aimé-Adolphe-Louis), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services

B 4886

H4224 – 0019

aériens, 3 citations, 51 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1924.

C. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

GRESSET (Lucien - Albert - Jules), commandant; 30 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens, 2 blessures, 2 citations, 61 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1922.

POUR LE GRADE DE CHEVALIER

OFFICIERS

A. — Corps des officiers de l'air.

LALLEMENT (Jules - Joseph - Désiré), lieutenant; 21 ans de services, 2 campagnes, 31 ans de bonifications pour services aériens, 3 citations, 56 annuités. Médaillé militaire du 29 décembre 1928.

TORLOIS (Marc-Pierre), lieutenant; 23 ans de services, 4 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 55 annuités. Médaillé militaire du 31 décembre 1930.

MERLE (René-Emile), lieutenant; 20 ans de services, 4 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 54 annuités. Médaillé militaire du 2 juillet 1932.

LOURADOUR (Clément-François), lieutenant; 20 ans de services, 2 campagnes, 31 ans de bonifications pour services aériens, 53 annuités. Médaillé militaire du 2 juillet 1929.

BRUN (Aimé-Auguste-Marius), lieutenant; 21 ans de services, 1 campagne, 28 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 2 citations, 52 annuités. Médaillé militaire du 31 décembre 1931.

BASTIEN (Fernand - Jules - Auguste), lieutenant; 21 ans de services, 1 campagne, 28 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 49 annuités. Médaillé militaire du 11 juillet 1931.

PERSON (Jean-François-Marie), lieutenant; 16 ans de services, 2 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens, 45 annuités. Médaillé militaire du 4 juillet 1935.

YGNARD (Blaise-Jean-Elie), capitaine; 18 ans de services, 1 campagne, 21 ans de bonifications pour services aériens, 39 annuités.

HAMEL (Paul-Louis), capitaine; 13 ans de services, 3 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens, 38 annuités.

NORTIER (Roger-Paul), capitaine; 13 ans de services, 7 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens, 37 annuités.

PACOT (Paul-Gaston), commandant; 21 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 36 annuités.

LOEUILLET (Jean-François), capitaine; 14 ans de services, 1 campagne, 20 ans de bonifications pour services aériens, 36 annuités.

BALUT dit BESNARD (Emile-Léopold-Francis), commandant; 14 ans de services, 1 campagne, 19 ans de bonifications pour services aériens, 36 annuités.

DE MAISTRE (Maurice-Marie-Yvan), capitaine; 14 ans de services, 1 campagne, 20 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 36 annuités.

BRIAND (Joseph-Guy), commandant; 20 ans de services, 1 campagne, 12 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 35 annuités.

LAFAIGE DE GAILLARD (Henri-Louis-Pierre-André), capitaine; 13 ans de services, 2 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens, 34 annuités.

PLOIX (Marie-Maurice-Pierre), commandant; 13 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens, 34 annuités.

DAVY (Paul), capitaine; 14 ans de services, 2 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens, 34 annuités.

GANNAT (Alban-Charles), capitaine; 14 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 34 annuités.

ERNOUL DE LA CHENELIERE (François-Yves-Anne-Marie-Gaston), capitaine; 13 ans de services, 1 campagne, 18 ans de bonifications pour services aériens, 33 annuités.

LEONETTI (François-Jean), capitaine; 13 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens, 33 annuités.

MARTELLY (Pierre-Louis-Paul), capitaine; 13 ans de services, 1 campagne, 18 ans de bonifications pour services aériens, 33 annuités.

MAGNE (Gabriel-Marie-Joseph-Octave), capitaine; 12 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 32 annuités.

LACHEVRE (Camille-Pierre-Simon), capitaine; 12 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 31 annuités.

MARTRE (Marcel-François-Pierre), capitaine; 10 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 27 annuités.

SANTINI (Jean-Pierre-Marie), capitaine; 10 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 26 annuités.

FARBOS (Pierre-Emile), capitaine; 10 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 26 annuités.

B. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

FORQUET (Paul-François), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens, 36 annuités.

MICHEL (André-Louis), capitaine; 20 ans de services, 1 campagne, 12 ans de bonifications pour services aériens, 33 annuités.

DENAIX (Albert-Alexandre), commandant; 20 ans de services, 4 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens, 28 annuités.

C. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

ROUSSEL (Félicien), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 10 annuités.

LAENDER (Gaston-Louis-Joseph), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens, combattant volontaire, 39 annuités.

PICARD (Modeste-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures, 3 citations, 37 annuités. Médaillé militaire du 16 juin 1920.

PERSONNEL NAVIGANT

CROISSANT (Georges-Jules), adjudant-chef; 26 ans de services, 5 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens, 60 annuités. Médaillé militaire du 7 juillet 1927.

CHATELLIER (François), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes, 34 ans de bonifications pour services aériens, 60 annuités. Médaillé militaire du 26 janvier 1930.

MÉDAILLE MILITAIRE

Sont inscrits au tableau spécial pour la médaille militaire:

A. — Sous-officiers du personnel navigant.

JULIEN (René-Charles-Alexandre), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 39 annuités.

RAULT (Louis-Marie-Léon), adjudant; 13 ans de services, 1 campagne, 25 ans de bonifications pour services aériens, 39 annuités.

RENAUX (Marcel-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 campagne, 19 ans de bonifications, 1 blessure, 39 annuités.

COUILLAUD (Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 campagne, 24 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 38 annuités.

BONLARON (André-Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens, 38 annuités.

CHARPENTIER (Emmanuel - Théodule - Adolphe), adjudant-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 38 annuités.

DESALME (Marcel-Augustin), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 38 annuités.

ROLLET (Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne, 20 ans de bonifications pour services aériens, 38 annuités.

AMARGER (Georges-Maxime), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 2 citations, 37 annuités.

CHABLE (Alphonse-André), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne, 22 ans de bonifications pour services aériens, 36 annuités

INNOCENZI (Charles-Dominique), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 campagne, 21 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 36 annuités.

RENOUX (Serge-Léon), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 campagne, 23 ans de bonifications pour services aériens, 36 annuités.

GILLES (Henri-Gustave-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 campagne, 19 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 36 annuités.

COMPAIN (Robert), adjudant; 13 ans de services, 1 campagne, 22 ans de bonifications pour services aériens, 35 annuités.

PORCHER (Raoul-Louis), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens, 2 blessures, 2 citations, 35 annuités.

GUY (Antoine-Louis-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 34 annuités.

VAVASSEUR (André-Daniel), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens, 34 annuités.

LEDOYER (Pierre-Georges-Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 34 annuités.

LAGUET (Annet-Raymon), adjudant; 11 ans de services, 1 campagne, 21 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 34 annuités.

LEVASSEUR (Marcel-Eugène), adjudant-chef; 12 ans de services, 1 campagne, 21 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 34 annuités.

CONTE (André-Eugène-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 33 annuités.

B 4887

H4224 – 0020

DECOLY (Gaston-Roger), adjudant; 10 ans de services, 5 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 33 annuités.

DE KERMADEC (Ronan), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 33 annuités.

REGNAULT (Roland-Charles), adjudant; 12 ans de services, 1 campagne, 20 ans de bonifications pour services aériens; 33 annuités.

BOUYGUES (Louis-Roger), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens, 33 annuités.

BENAUSSE (Jean), adjudant; 12 ans de services, 1 campagne, 18 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 32 annuités.

GUINGO (Joachim), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens, 2 blessures, 1 citation, 32 annuités.

CAREL (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens, 32 annuités.

LEFEBVRE (Gabriel-Charles-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 31 annuités.

CORNIGLION (Casimir-Antoine-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens, 31 annuités.

ALLUIN (Charles-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens, 3 citations, 31 annuités.

PICOT (Maurice), adjudant-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 31 annuités.

MICHAUD (Louis-André), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aérens, 1 blessure, 1 citation, 30 annuités.

LECLERC (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 30 annuités.

FLATRES (Guy-Lucien), adjudant-chef; 12 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 29 annuités.

WETZEL (Marie-Georges-Maurice), adjudant; 10 ans de services, 1 campagne, 17 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 29 annuités.

VEROTS (Auguste), adjudant; 11 ans de services, 1 campagne, 15 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 29 annuités.

BOURDIEU (Pierre-Jean), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 28 annuités.

CHOURGNOZ (Léon-Isidore), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 28 annuités.

WITZGALL (Pierre), adjudant; 10 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 28 annuités.

GOUYET (Jean-Auguste-Paul), adjudant-chef; 11 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 28 annuités.

CONSTANTIN (Charles-Albert-Jean), adjudant; 12 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 28 annuités.

CHABERT (Jean-Joseph-Marius), adjudant; 11 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 2 citations, 27 annuités.

BOUTIERE (François), adjudant; 12 ans de services, 1 campagne, 10 ans de bonifications pour services aériens, 2 citations, 24 annuités.

B. — Sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

MAGINOT (Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens, 35 annuités.

PEYTHIEU (Jean-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens, 34 annuités.

SCHNELL (Alphonse-Albert-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens, 32 annuités.

GILLANT (Georges-Marcel-Louis), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens, 1 citation, 32 annuités.

BABIN (Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens, 32 annuités.

KREBS (Paul-Marius-Albert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 30 annuités.

PAGES (Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 28 annuités.

ALJALVIN (Louis-Jules), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne, 8 ans de bonifications pour services aériens, 28 annuités.

LIRON (Ernest-Marcel), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne, 7 ans de bonifications pour services aériens, 27 annuités.

DEVOUCOUX (Joseph-Jean-Louis-Marie), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens, 27 annuités.

MICHEL (Paul-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens, 27 annuités.

PARRE (Gustave-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens, 27 annuités.

DHELLEMME (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne, 11 ans de bonifications pour services aériens, 26 annuités.

HUBERDEAU (Georges-Eugène-Lucien-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens, 26 annuités.

FOURQUET (Ernest-Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 25 annuités.

BELLOCQ-POULONIS (Auguste-Valentin-Robert), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens, 1 blessure, 1 citation, 25 annuités.

C. — Sous-officiers du personnel non navigant du service général.

ELIEZ (Arthur-Ernest), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 32 annuités.

BARIL (Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens, 32 annuités.

GUILLAUMA (Jean-Etienne), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 30 annuités.

PELEGRY (Paul-Henri), sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens, 29 annuités.

HOURDEAU (Lucien), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes, 28 annuités.

MOUGEL (René-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 28 annuités.

JULIEN (Pierre-Aimé), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes, 28 annuités.

JOUBLIN (Marcel-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 26 annuités.

DRAMET (Louis-Léon-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 25 annuités.

D. — Adjudant-chef de l'air.

BAYARD (André-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 32 annuités.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (personnel navigant de l'aéronautique civile).

ANNÉE 1941

(Contingent sans traitement.)

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur :

A. — Pour le grade d'officier.

M. Chatelard (Jean-Paul), pilote de lignes à la compagnie Air-France; 22 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Pilote de transports publics hors de pair. A servi sur les lignes du réseau continental pendant 5 ans. A effectué durant la guerre 1939-1940 des missions en Norvège de la plus haute importance. A réussi, au cours de l'une d'elles, à sauver son appareil en difficulté sur ce territoire étranger. A rendu de précieux services à la défense nationale en accomplissant des missions de confiance dans la métropole et des liaisons rapides avec le Levant. Totalise seize traversées de l'Atlantique-Sud et plus de 8.000 heures de vol; millionnaire de kilomètres depuis le 13 août 1937, parcourus sur nos lignes aériennes commerciales. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 août 1935. Titres exceptionnels.

B. — Pour le grade de chevalier.

M. Nadot (Pierre), chef des essais en vol et chef pilote d'essais à la société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est; 18 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Pilote d'essais d'une haute valeur professionnelle. A contribué à la mise au point de dix-sept appareils prototypes. A effectué un entraînement au catapultage particulièrement difficile. Se dépense sans compter depuis plusieurs années dans les essais en vol, rendant ainsi des services particulièrement appréciés à l'aviation. Totalise 2.100 heures de vol, dont 200 heures de nuit. Titres exceptionnels.

M. Pons (Georges-Armand), radio-navigant de lignes à la compagnie Air-France; 17 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Excellent radio-navigant, d'une grande conscience professionnelle. Affecté en premier lieu au réseau méditerranéen. A été choisi en 1934 pour effectuer les liaisons du réseau d'Orient particulièrement difficiles. A été atteint de graves brûlures lors de l'accident dont il a été victime dans la baie de Sonniani en 1931. A parcouru 1 million de kilomètres à la date du 3 octobre 1938 sur nos lignes aériennes commerciales. Totalise 8.500 heures de vol. Titres exceptionnels.

M. Lescure (Louis), pilote à la compagnie Aéro-Maritime; 18 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Pilote réceptionnaire et pilote de lignes de grande classe. A rendu de grands services et continue à assurer avec la plus grande maîtrise les courriers réguliers de l'Aéro-Maritime dans des conditions atmosphériques souvent très pénibles. Totalise 5.000 heures de vol. Titres exceptionnels

B 44868

H4224 – 0021

M. Petit (Marcel), mécanicien navigant à la compagnie Air-France; 11 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Technicien de premier ordre, s'est fait apprécier à différentes reprises par son calme, son sang-froid et ses qualités professionnelles. A effectué de nombreux vols d'essais. A été une aide précieuse pour son chef de bord, le 11 juin 1940, lors d'une mission aérienne au cours de laquelle son avion atteint par la D. C. A. fut gravement endommagé. A l'atterrissage, malgré les rafales de mitrailleuses, a conservé tout son sang-froid et a réussi, l'appareil étant en flammes, à ouvrir la porte d'accès qui se trouvait bloquée, sauvant ainsi les passagers et le pilote d'une mort certaine. A été cité à l'ordre de la nation. Totalise 3.100 heures de vol et plus de 790.000 kilomètres parcourus sur nos lignes aériennes commerciales. Titres exceptionnels.

M. Bouchard (Georges-Joseph), chef du service de radio-télégraphistes à la compagnie Air-France-Transatlantique; 21 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Excellent radio-navigant, d'une rare valeur professionnelle et morale. A débuté dans la marine nationale, puis la marine marchande, depuis 1931 n'a cessé de rendre à l'aviation les plus signalés services. A effectué douze traversées Atlantique-Nord dont une directe de New-York à Biscarosse en 28 heures, 14-15 juillet 1939. A assuré d'importantes liaisons aériennes avec le Levant en juin et juillet 1940. Totalise 6.600 heures de vol, douze traversées de l'Atlantique-Nord, et plus de 1.250.000 kilomètres parcourus sur nos lignes aériennes commerciales. Titres exceptionnels.

M. Sabarots (Marceau-Auguste), mécanicien de la compagnie Air-France; 13 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Jeune et brillant technicien; s'est fait remarquer par ses qualités professionnelles hors de pair. A été choisi grâce à sa compétence et à son habileté pour faire partie de l'équipage formé en vue de la liaison aérienne France-Djibouti. A effectué plusieurs missions importantes sur le réseau d'Orient. Totalise 1.000 heures de vol et 804.000 kilomètres parcourus sur les lignes commerciales. Titres exceptionnels.

M. Larcher (Pierre-J.-Baptiste), chef du service technique au centre d'exploitation de Marignane; 15 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Technicien de grande valeur. S'est distingué par une collaboration des plus éclairées dans les différents postes qui lui ont été confiés tant en Amérique du Sud qu'en Afrique et au Levant. A été affecté peu avant la guerre au centre de Marignane. S'est activement occupé de la mise en service des appareils sur la ligne Marseille—Alger et de la mise au point de nombreux moteurs sur la ligne de l'Indochine. S'est occupé, après l'armistice, de la récupération des avions en Afrique du Nord et participé à la réouverture des lignes de nos colonies africaines. A été chargé d'importantes missions pendant les opérations de Syrie. A rendu partout de précieux services à l'aviation. Totalise 1.000 heures de vol au cours d'inspection. Titres exceptionnels.

M. Bernaux (Georges), agent militaire principal; 38 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure, 1 citation, 43 annuités. Médaillé militaire du 1er avril 1917.

M. Gesta (Jean-Isidore), agent militaire; 40 ans de services, 27 campagnes, 68 annuités. Médaillé militaire du 28 décembre 1918.

M. Junquet (Jean-Louis-Paul), lieutenant; 37 ans de services, 5 campagnes, 3 citations, 42 annuités. Médaillé militaire du 22 mai 1917.

M. Coubris (Pierre-Joseph-François), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure, 1 citation, combattant volontaire, 37 annuités.

C. — *Pour la médaille militaire.*

M. Herzog (Léon), sous-agent militaire; 31 ans de services, 4 campagnes, 1 citation, 36 annuités.

M. Bremond (Jules-Louis), sous-agent militaire; 24 ans de services, 8 campagnes, 32 annuités.

M. Pacull (Eloi-Vincent-Joseph), agent militaire; 25 ans de services, 3 campagnes, 28 annuités.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,

Vu le décret du 21 octobre 1940, modifié par le décret du 18 février 1941, autorisant la délégation de signature,

Arrête:

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Brunet, directeur des services économiques et financiers, M. Miné, directeur adjoint, et M. Payen, chef de bureau hors classe, chargés des services financiers, ont, dans la limite de leurs attributions, délégation à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat au ravitaillement, tous actes, décisions ou ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, ainsi que tous ordres de recette, à l'exclusion des décrets et arrêtés.

Fait à Vichy, le 20 décembre 1941.

PAUL CHARBIN.

Nominations du personnel du secrétariat d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1941: page 5476, 1re colonne, article 1er, 3e alinéa, au lieu de: « Les commis principaux et les commis d'ordre et de comptabilité, nommés agents comptables au chef du service intérieur... », lire: « Les commis principaux et les commis d'ordre et de comptabilité, nommés agents comptables ou chef du service intérieur... ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Chargés de mission.

Le secrétaire d'Etat au travail,

Vu la loi du 30 octobre 1941 portant réorganisation du secrétariat d'Etat au travail,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés chargés de mission au secrétariat d'Etat au travail:

M. Maurice Nicolas, pour exercer les fonctions de directeur de l'organisation sociale.

M. Yves Salaün, intendant des affaires économiques, pour exercer les fonctions de directeur adjoint de l'organisation sociale.

M. Jean Dollfus, pour représenter, en zone non occupée, le directeur de l'organisation sociale.

Fait à Vichy, le 13 décembre 1941.

RENÉ BELIN.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 décembre 1941, ont été promus dans le personnel de l'administration centrale:

A l'emploi de chef de bureau de 1re classe.

(Pour compter du 21 décembre 1941.)

M. Banos (Paul), chef de bureau de 2e classe.

A l'emploi de sous-chef de bureau de 2e classe.

(A compter du 30 décembre 1941.)

M. Bouteille (Paul), sous-chef de bureau de 3e classe hors cadres.

M. Camouilly (Léopold), sous-chef de bureau de 3e classe.

Par arrêté en date du 22 décembre 1941, M. Bonneaud (Charles), ouvrier menuisier de 2e classe, a été nommé contremaître de 4e classe, en remplacement de M. Lenoir, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 20 décembre 1941, M. Chauvet (Georges-Louis-René) a été nommé adjoint de 2e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine.

Ce fonctionnaire a été mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 20 décembre 1941, M. Richardson (Ostend-François-Xavier) a été nommé commis de 3e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine et a été mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté en date du 22 décembre 1941, M. Wehrlé (Camille), agent technique auxiliaire de 2e classe, en service à l'inspection générale des travaux publics des colonies, a été nommé adjoint technique de 2e classe du cadre de l'inspection générale des travaux publics des colonies, pour compter du 11 janvier 1942, en remplacement de M. Delogère, adjoint technique principal de 1re classe, admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter de la même date.

Nominations à des emplois réservés.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Par arrêté en date du 17 décembre 1941, M. Mathelin (Pierre), candidat militaire, a été nommé, à titre précaire et révocable, inspecteur stagiaire de la police nationale.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. BAYON-TARGE.

B 4809

RF. 34

J.O. français
R.A.S.

508

H.J./J.B.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL

DU 23 DECEMBRE I94I

N° 5228 .- LOI du I7 Décembre I94I relative à l'établissement d'un plan d'aménagement de la production .

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. I°.- Un plan d'aménagement de la production avec arrêt provisoire de certaines usines, peut être établi et mis en application par arrêté du Secrétaire d'Etat à la production industrielle dans toutes les branches d'activité industrielle où les nécessités de la répartition imposent une telle mesure.

Ce plan peut prévoir l'obligation pour les usines restant en activité de travailler à façon, à des tarifs spéciaux, les suppléments de matières qui deviendront disponibles du fait de l'arrêt des autres usines.

Art. 2.- Les usines arrêtées peuvent être admises , par décision du Secrétaire d'Etat à la production industrielle, à bénéficier d'une allocation professionnelle dont le taux sera fixé dans les conditions prévues par les articles I°, 3 et 4 de la loi du 2I Octobre I940

Cette allocation leur est versée par le comité d'organisation dont relève la branche d'activité considérée, lequel sera habilité à percevoir à cet effet, auprès des entreprises maintenues en activité, les taxes nécessaires.

Art. 3.- A l'intérieur de chaque branche d'activité les prix homologués sont calculés compte tenu des charges que représentent pour la profession les allocations prévues à l'article 2.

..../.....

B 44890

508

H4224 - 0022

H4224 - 0023

Art. 4.- Les sommes à percevoir par les usines arrêtées, par application des dispositions de l'article 2, doivent couvrir tout ou partie :

a) Des charges financières afférentes au capital emprunté.

b) Des amortissements.

c) Des dépenses de gardiennage, d'entretien général des bâtiments ou du matériel et de révision des machines.

d) Des frais du service commercial.

e) Des frais de direction et de l'ensemble des frais généraux nécessaires au maintien de l'existence de l'entreprise.

Art. 5.- Le présent décret sera publié au journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à VICHY, le I7 Décembre I94I

PH. PETAIN

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat Français

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances

Yves BOUTHILLIER

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle

François LEHIDEUX

B 44891

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 34
Filed Jan. 18, 1946

34

508

H.J./J.B.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL

DU 23 DECEMBRE I94I

N° 5228 .- LOI du I7 Décembre I94I relative à l'établissement d'un plan d'aménagement de la production .

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. I°.- Un plan d'aménagement de la production avec arrêt provisoire de certaines usines, peut être établi et mis en application par arrêté du Secrétaire d'Etat à la production industrielle dans toutes les branches d'activité industrielle où les nécessités de la répartition imposent une telle mesure.

Ce plan peut prévoir l'obligation pour les usines restant en activité de travailler à façon, à des tarifs spéciaux, les suppléments de matières qui deviendront disponibles du fait de l'arrêt des autres usines.

Art. 2.- Les usines arrêtées peuvent être admises , par décision du Secrétaire d'Etat à la production industrielle, à bénéficier d'une allocation professionnelle dont le taux sera fixé dans les conditions prévues par les articles I°, 3 et 4 de la loi du 2I Octobre I940

Cette allocation leur est versée par le comité d'organisation dont relève la branche d'activité considérée, lequel sera habilité à percevoir à cet effet, auprès des entreprises maintenues en activité, les taxes nécessaires.

Art. 3.- A l'intérieur de chaque branche d'activité les prix homologués sont calculés compte tenu des charges que représentent pour la profession les allocations prévues à l'article 2.

B 44868

..../.....

508

H4224 - 0024

H4224 - 0025

509

EXTRAIT DU J.O. DU 23 -I2-4I
----------(Suite)-------

Art. 4.- Les sommes à percevoir par les usines arrêtées, par application des dispositions de l'article 2, doivent couvrir tout ou partie :

a) Des charges financières afférentes au capital emprunté.

b) Des amortissements.

c) Des dépenses de gardiennage, d'entretien général des bâtiments ou du matériel et de révision des machines.

d) Des frais du service commercial.

e) Des frais de direction et de l'ensemble des frais généraux nécessaires au maintien de l'existence de l'entreprise.

Art. 5.- Le présent décret sera publié au journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à VICHY, le I7 Décembre I94I

PH. PETAIN

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat Français

Le Ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances

Yves BOUTHILLIER

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle

François LEHIDEUX

B 44860

H-4224

Exhibit R.F. 34

Filed Jan. 18, 1946
[illegible]
Secy.

34-

B 44867

22

NAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINE

H4224 - 0026